

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-426

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Vélo Club Lexovien	25 ^{ème} Journée VTT Randonnée Pédestre Lisieux - La Cerza le 25 octobre 2015	500 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 30 septembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27196-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-427

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 2 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants – Section d'Aucey-la-Plaine	Acquisition d'un drapeau par l'Union Nationale des Combattants - Section d'Aucey-la-Plaine	500 €
Union Nationale des Combattants - Section de Saint-Pierre-d'Arthéglise	Acquisition d'un drapeau par l'Union Nationale des Combattants - Section de Saint-Pierre-d'Arthéglise	500 €
Union Nationale des Combattants – Section Cantonale de Pontorson	Acquisition d'un drapeau par l'Union Nationale des Combattants - Section Cantonale de Pontorson/Huisnes-sur-Mer	500 €
Amicale des Médaillés Militaires du Canton de Pontorson	Acquisition d'un drapeau par l'Amicale des Médaillés Militaires du Canton de Pontorson	500 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27198-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-428

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 8 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Rugby Ouest Cotentin	Fête Landaise du 4 au 6 septembre 2015 à Flamanville-les-Pieux	1 000 €
Commune de Cherbourg-Octeville	7 ^{ème} édition de Presqu'île en Fleurs les 7 et 8 mai 2016 à Cherbourg-Octeville	3 000 €
Commune de Falaise	13 ^{ème} édition de la Fête des Jeux de Falaise du 14 au 16 août 2015	1 500 €
Commune de Caen	3 ^{ème} édition des Journées Gourmandes les 6 et 7 novembre 2015 à Caen	2 000 €
Association Faire Play	12 ^{ème} édition de la Fête Franco-Britannique « Faire Play » le 11 octobre 2015 à Vire	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs à la commune de Falaise et à l'association « Rugby Ouest Cotentin » ;

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27202-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-429

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Eleveurs et Acheteurs associés de la Manche (ELVEA 50)	26 ^{ème} Congrès de la Fédération Nationale ELVEA France les 3 et 4 septembre 2015 à Cherbourg-Octeville	2 000 €
Ligue Basse-Normandie Roller Skating	Congrès National de la Fédération Française de Roller Skating les 28 et 29 novembre 2015 à Caen	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'association « ELVEA 50 » ;

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27205-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-430

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 2 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Normandie Salsa Ect	Soirée Cap Latino le 17 octobre 2015 au Zénith de Caen	2 000 €

La subvention sera versée en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27207-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-431

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Mise à disposition de l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC) du site de l'Abbaye d'Ardenne, à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC) à occuper à titre gratuit le site de l'Abbaye d'Ardenne sis 14280 Saint-Germain la Blanche Herbe d'une surface de 4062,37 m² afin d'y assurer ses missions ;

- d'autoriser le Président à conclure et signer avec l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC), un bail d'une durée de 20 ans (joint en annexe) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26962-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-432

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser le patrimoine régional (P103)
Titre	<i>Sortie d'inventaire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de remettre le matériel obsolète à la Société R'Pur pour recyclage ;
- d'organiser la vente de mobilier au personnel de la Région selon les conditions habituelles et aux prix proposés et faire don à Emmaüs du mobilier qui ne serait pas vendu ;
- de déposer sur le site Webenchères le matériel spécifique au prix de départ proposé ;
- de sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région les biens figurant dans la liste jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26998-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-433

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public (Ad'AP)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ses décrets et ses arrêtés,

Vu l'ordonnance N° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, ses décrets et arrêtés,

Vu la délibération n° AP 15-06-98 du 19 juin 2015 du Conseil Régional de Basse Normandie,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider l'Agenda d'Accessibilité Programmé joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer l'Agenda d'Accessibilité Programmé joint en annexe et à le déposer en Préfecture de Région pour demander son approbation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 septembre 2015
et de la réception en Préfecture le 30 septembre 2015.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-434

Commission	Personnel, finances et administration générale Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Assistance technique FEDER - demande de cofinancement des frais de personnels</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de solliciter le co-financement des frais de personnels des agents de la Région par le FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel Basse-Normandie 2014-2020, à hauteur de (60 %) du montant du projet, soit 999 929,97 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27221-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-435

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Assistance technique FSE - demande de cofinancement des frais de personnels</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de solliciter le co-financement des frais de personnels des agents de la Région par le FSE dans le cadre du Programme Opérationnel Basse-Normandie 2014-2020, à hauteur de 60 % du montant du projet, soit 211 682,70 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27225-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-436

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-28622-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-437

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Fonds d'intervention régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 550 000 € votée en 2015, un montant de 5 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional »,

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 574 680 € votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'association « les ateliers du doc », pour son documentaire « Histoire d'un espoir anéanti : Gérard Saint » sur la base d'un budget prévisionnel de 14 657 € HT, correspondant aux dépenses liées à la post production ;

- sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 20 000 € à la Fédération Mondiale des Jeunes Architectes (FMJA), pour l'organisation d'un forum à Flers du 7 au 18 décembre 2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 158 500 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-ADT-P020-149 avec l'association « les ateliers du doc », jointe en annexe 1,

- la convention n° 2015-ADT-P020-162 avec la Fédération Mondiale des Jeunes Architectes, jointe en annexe 2,

Les conventions doit être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-438

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Pays et Pôle d'Equilibre Territorial et Rural</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE CPER P020 « Animer et développer les territoires » de 15 994 570 € votée en 2015, un montant de **172 310 €** au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 »,

- sur l'AP CPER P020 « Animer et développer les territoires » de 38 000 000 € votée au BP 2015, un montant de **643 506 €** au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de **40 500 €** à l'AUCAME pour son programme d'actions 2015, au lieu des 45 000 € demandés, soit une baisse de 10 % par rapport à 2014, afin de tenir compte de la baisse de 10 % du budget prévisionnel de l'agence pour l'année 2015,

- d'approuver les actions d'ingénierie dédiées aux objectifs partagés des contrats cadres d'action territoriale, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2015, détaillées en annexe I ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région pour un montant total de **131 810 €**, les subventions aux maîtres d'ouvrage, au titre du soutien à l'ingénierie, figurant dans le tableau joint en annexe II, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles mentionnées dans cette même annexe ;

- -d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, pour un montant de **643 506 €**, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe III, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles mentionnées dans cette même annexe ;

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe II, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 19.2 du programme LEADER ;

- de proroger :

- jusqu'au 31 mars 2016, le délai d'achèvement de l'opération relative à la mise en valeur du front de mer, secteur des Flamands à Tournaville, pour laquelle une subvention de 576 000 € a été accordée à la commune de Tournaville par délibération n°10-761 de la Commission Permanente du 19 novembre 2010,

- jusqu'au 6 novembre 2016, le délai de commencement des travaux de création d'un pôle intergénérationnel de services à Sées, pour lequel une subvention de 260 000 € a été accordée à la commune de Sées par délibération n° 13-10-571 de la Commission Permanente du 18 octobre 2013,

- jusqu'au 17 décembre 2016, le délai d'achèvement de l'opération relative à la création d'une maison des services publics à Longny au Perche, pour laquelle une subvention de 97 000 € a été accordée à la Communauté de Communes du Pays de Longny par délibération n° 10-860 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010,

- jusqu'au 14 février 2017, le délai d'achèvement de l'opération relative à l'aménagement de la zone d'activités économiques de Valframbert, pour laquelle une subvention de 2 134 000 € a été accordée à la Communauté Urbaine d'Alençon par délibération n° 07-827 de la Commission Permanente du 14 décembre 2007,

- jusqu'au 17 mai 2016, le délai de commencement des travaux de création d'un espace de glisse multisports à Saint-Lô, pour lequel une subvention de 20 000 € a été

accordée à Saint-Lô Agglomération par délibération n° 13-05-213 de la Commission Permanente du 17 mai 2013,

- jusqu'au 29 novembre 2017 le délai de commencement de l'opération de création d'une piste cyclable chemin du Hamel à Hermanville-sur-Mer, pour laquelle une subvention de 23 534 € a été accordée à la Commune d'Hermanville-sur-Mer par délibération n° CP 13-11-669 de la Commission Permanente du 15 novembre 2013,

- jusqu'au 27 décembre 2016 le délai de commencement de l'opération d'aménagement d'une piste cyclable boulevard d'Auvergne à Ifs, pour laquelle une subvention de 10 967 € a été accordée à la Commune d'Ifs, par délibération n° CP 14-06-268 de la Commission Permanente du 27 juin 2014 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le projet d'aménagement de la gare de bus de Champ Perrier porté par la Communauté Urbaine d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chacun des bénéficiaires mentionnés dans les annexes II et III, les conventions financières type, telles que validées par les délibérations n°14-12-651 du 19 décembre 2014 et n°15-06-330 du 19 juin 2015,

- avec l'AUCAME, la convention pour l'année 2015, jointe en annexe 4,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27260-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-439

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Avis sur le PLU de St Jean de la Rivière</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

D'émettre **un avis favorable** au projet de PLU porté par les élus de la commune de Saint Jean de la Rivière, sous réserve des éléments suivants :

- Compléter l'analyse et les perspectives de densification dans les dents creuses du tissu urbanisé,
- Compléter l'analyse des risques de submersion marine, et de leur localisation géographique précise sur le territoire communal,
- Mieux prendre en compte à long terme le risque de submersion marine sur le secteur de la plage où une densification de ce secteur, pourtant fortement exposé, est prévue, malgré la perspective de changement climatique et d'élévation du niveau de la mer.

Cet avis se fonde sur les explications détaillées figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération, ainsi que sur les orientations de la politique de la Région en faveur d'une gestion durable de la bande côtière, telle que votée par l'assemblée plénière du 25 octobre 2012.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27274-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-440

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville: la Région dans tous ses quartiers</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 500 500 €, votée en 2015, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 les subventions aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe et sur la base des dépenses éligibles indiquées dans cette même annexe, pour un montant total de 30 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet listé en annexe, selon le modèle de convention-type adopté par la délibération N°CP 15-06-335 ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26939-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-441

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Habitat solidaire: un jeune, un logement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 500 500 €, votée en 2015, un montant de 25 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, dans le cadre du dispositif « Un jeune, un logement », les subventions suivantes :

- 15 000 € au CLLAJ de Saint-Lô,

- 10 000 € au CLLAJ de Cherbourg – FJT Espace Temps ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les deux conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et le CLLAJ de Saint-Lô et le CLLAJ de Cherbourg-Octeville (selon le modèle de convention-type adopté par la délibération N°CP 15-06-333),

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26941-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-442

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier : fonds friches</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 15-06-336 du 19 juin 2015 en annulant la subvention de 25 000 € pour l'étude Multi-sites Porte de Bretagne-secteur Duchamp, Secteur Gare, Cinéma attribuée à l'Etablissement Public Foncier de Normandie ;

- d'affecter sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 2 200 000 €, votée en 2015, un montant de 252 250 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, un montant de 252 250 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, réparti suivant le tableau joint en annexe I, au titre du fonds friches,

- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, au titre du fonds friches :

- une première avance de 30 % au démarrage des études ou des travaux sur présentation du premier ordre de service de l'opération inscrite au programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,

- un acompte de 30 % quand les dépenses effectives seront au moins égales à 60 % du montant prévisionnel, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses relatives à l'opération, comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie,

- le solde à la clôture de l'opération, au prorata des dépenses sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF Normandie ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27349-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-443

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Partenariat avec l'INSEE pour la réalisation de deux études portant sur l'attractivité des zones d'emploi normandes et sur le retour à l'emploi durable des Bas-Normands</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 120 000 € votée en 2015, un montant de 9 768,53 € au titre de l'opération P021O001 : Etudes et schémas régionaux ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région :

- une participation financière forfaitaire de 5 048,98 € à la Direction régionale de l'INSEE pour la réalisation de l'étude « Attractivité des zones d'emploi normandes » ;

- une participation financière forfaitaire de 4 719,55 € à la Direction régionale de l'INSEE pour la réalisation de l'étude « Retour à l'emploi durable des Bas-Normands » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Direction Régionale de l'INSEE de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie, pour la réalisation de l'étude « Attractivité des zones d'emploi normandes » jointe en annexe 1,

- la convention entre la Direction Régionale de l'INSEE de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie, pour la réalisation de l'étude « Retour à l'emploi durable des Bas-Normands » jointe en annexe 2,

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27003-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-444

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'Nergie - Fonds européens - BIOMASSE NORMANDIE - Mise en place et actualisation d'indicateurs nécessaires au suivi du SRCAE 2015-2017.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE FEDER P150 « Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie » de 500 000 €, votée en 2015, un montant global de 106 093 € au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 936 du Budget de la Région, au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable », une subvention de 106 093 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie, pour l'opération « Mise en place et actualisation d'indicateurs nécessaires au suivi du Schéma Régional Climat Air Energie 2015-2017 » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 268 656 € TTC, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention, selon le modèle de convention type « Convention de financement » approuvé par délibération n° AP 15-04-41 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 9 et 10 avril 2015 avec l'Association Régionale Biomasse Normandie pour les opérations relatives à la « Mise en place et actualisation d'indicateurs nécessaires au suivi du Schéma Régional Climat Air Energie 2015-2017 »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27838-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-445

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur **l'AP CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **18 310 000 €**, votée en 2015, un montant global de **170 020 €**, ventilé comme suit :

- . **137 933 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »,
 - . **32 087 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »,

- sur **l'AE CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **2 220 000 €**, votée en 2015, un montant global de **24 500 €** au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- * au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**

- 58 855 € aux 20 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 79 078 € aux 12 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 dans le cadre de l'opération collective CCIR dans les entreprises « Management de l'énergie »,

- * au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »**

- 15 342 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour l'installation de chaufferies bois, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 16 745 € au GAEC des Vattiers pour l'agrandissement d'un système de séchage en grange, pour une dépense subventionnable s'élevant à 83 726 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- * au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »**

- 24 500 € à la Ville de Vire dans le cadre de la poursuite de la labellisation « Cit'ergie », pour une durée de 4 ans (2015-2018), pour une dépense subventionnable de 35 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-ENV-P150-150 avec la Ville de Vire dans le cadre de la poursuite de la labellisation « Cit'ergie » pour une durée de 4 ans (2015-2018), présentée à l'annexe 4 ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-446

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lancement des appels à projet 2015 des dispositifs d'aide aux "énergies renouvelables dans l'agriculture" (4.1.2) et au "développement du bois énergie"(4.1.3) dans le cadre du FEADER.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- le 1^{er} appel à projet 2015 « Energies renouvelables dans l'agriculture » mesure 4.1.2 du PDR joint en annexe 1,

- l'appel à projets 2015 « Développement du bois énergie » mesure 4.1.3 du PDR joints en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27208-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-447

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat Solidaire et Durable - Structuration Régionale rénovation - Conseils HSD 2015-2016</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 2 250 000 €, votée en 2015, un montant global de 309 898 €, au titre de l'opération « P150O012 Habitat Solidaire et Durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre de l'opération « P150O012 Habitat Solidaire et Durable », pour un montant total de 309 898 €, les subventions figurant en annexe 1, « au titre du CPER », aux 3 bénéficiaires mentionnés dans cette annexe, sur la base des dépenses prévisionnelle éligibles indiquées dans cette annexe, pour le Conseil Habitat Solidaire et Durable 2ème semestre 2015 - Année 2016 ;

- d'affecter sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 810 000 €, votée en 2015, un montant global de 270 102 €, au titre de l'opération « P150O012 Habitat Solidaire et Durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre de l'opération « P150O012 Habitat Solidaire et Durable », pour un montant total de 270 102 €, les subventions figurant en annexe 1, « hors CPER », aux 4 bénéficiaires mentionnés dans cette annexe, sur la base des dépenses prévisionnelle éligibles indiquées dans cette annexe, pour le Conseil Habitat Solidaire et Durable 2ème semestre 2015 - Année 2016

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives au « Conseil Habitat Solidaire et Durable » (HSD) 2ème semestre 2015 et année 2016, avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention présenté à l'annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27411-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-448

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat Solidaire et Durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 4 350 000 €, votée en 2015, un montant global de 193 800 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région 193 800 € aux 196 bénéficiaires du « *Chèque éco-énergie Basse-Normandie* » qui figurent à l'annexe 1 pour l'installation de poêles à bois et la réalisation d'audits énergétiques et des travaux ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27371-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-449

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Biodiversité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AECPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 100 000 €, votée en 2015, un montant de 25 473 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 4 806 € au Groupe Mammalogique Normand (GMN), sur un montant total subventionnable de 12 015 € TTC, pour le développement d'un outil participatif pour inventorier les mammifères sauvages de Normandie,

- 16 667 € à l'association Bretagne Vivante - SEPNEB, sur un montant total subventionnable de 410 526 € TTC, pour le programme LIFE+ sur la mulette perlière en 2015 et 2016,

- 4 000 € au CPIE du Cotentin, sur un montant total subventionnable de 14 320 € TTC, pour les actions de l'observatoire des bryophytes et des lichens de Basse-Normandie en 2015-2016 ;

- d'autoriser la prise en compte des dépenses du programme LIFE+ sur la mulette perlière pour 2015-2016 au 1^{er} janvier 2015 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé par le Président de l'association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-450

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Déchets</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 820 000 €, votée en 2015, un montant de 3 240 € au titre de l'opération P151O001 « déchets »

- d'attribuer sur le chapitre 907 du budget de la Région, une subvention de 3 240 € au Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE), pour la création d'un jeu sur les déchets dangereux sur la base d'une dépense éligible de 4 050 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-ENV-P151-154 avec le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE), jointe annexe,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27127-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-451

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Eau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP CPER P151 « *Préserver les ressources naturelles et les milieux* » de 3 200 000 € votée en 2015, un montant global de 8 889 € au titre de l'opération P151O016 « *Eau y compris inondation* »,

- sur l'AE CPER P151 « *Préserver les ressources naturelles et les milieux* » de 5 180 000 € votée en 2015, un montant global de 16 125 € au titre de l'opération P151O016 « *Eau y compris inondation* » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Préserver les ressources naturelles et les milieux », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 907 du budget de la Région,

- 8 889 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- * sur le chapitre 937 du budget de la Région,

- 10 125 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 6 000 € à l'association Normandie Grands Migrateurs sur un montant total subventionnable de 22 000 € TTC, pour l'année de lancement de l'activité de l'association en faveur de la préservation des poissons migrateurs amphihalins en Basse-Normandie ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir, pour les subventions ne faisant pas l'objet d'une convention, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Normandie Grands Migrateurs, la convention n° 2015.ENV-P151-163 relative à sa première année de mise en œuvre, jointe en annexe 3,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-452

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Mise en œuvre de la gestion opérationnelle du programme de développement rural FEADER 2015-2020 - Natura 2000</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre avec l'Etat et l'Agence de Service et de Paiement, relative à la gestion en paiement associé des aides en cofinancement Ministère de l'écologie et FEADER, pour la gestion des sites Natura 2000, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27290-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-453

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Organisation d'un colloque normand sur l'habitat participatif</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 1 500 000 € votée en 2015, un montant global de 2 000 €, au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire en Basse-Normandie (ARDES), pour l'organisation d'un colloque normand sur l'habitat participatif en novembre 2015, sur un montant total subventionnable de 12 250 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-ENV-P152-152 entre la Région Basse-Normandie et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire en Basse-Normandie (ARDES), jointe en annexe,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les autres actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27266-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-556

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'Nergie - Fonds européens - BIOMASSE NORMANDIE - Initiation et accompagnement de projets de chaufferies bois en Basse-Normandie.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER P150 « Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie » de 2 250 000 €, votée en 2015, un montant global de 47 700 € au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable », la subvention d'un montant de 47 700 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'opération « Initiation et accompagnement de projets de chaufferies bois en Basse-Normandie » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 631 060 € TTC, conformément à l'annexe 1 jointe ;
- d'affecter sur l'AE FEDER P150 « Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie » de 500 000 €, votée en 2015, un montant global de 253 793 € au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable » ;
- d'attribuer sur le chapitre 936 du Budget de la Région, au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable », les subventions suivantes :
 - 253 793 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'opération « Initiation et accompagnement de projets de chaufferies bois en Basse-Normandie » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 631 060 € TTC, conformément à l'annexe 1 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention, selon le modèle de convention type « Convention de financement » approuvé par délibération n° AP 15-04-41 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 9 et 10 avril 2015 avec l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'opération :
 - « Initiation et accompagnement de projets de chaufferies bois en Basse-Normandie »
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-454

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>La Basse-Normandie: une Vélo-Région</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter une tranche de 12 686,83 € sur l'AP P362 « Favoriser les modes de déplacements doux » au titre de l'opération P362O001 « Politique vélo-région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 7 686,83 € maximum, soit un taux d'intervention de 30 %, à la Ville de Bayeux, pour la réalisation d'une piste cyclable,

- 5 000 € au lycée Jean Jooris de Dives-sur-Mer, pour l'achat de matériel dans le cadre du projet « 15 actions vélos » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ville de Bayeux et le lycée Jean Jooris de Dives-sur-Mer, les conventions relatives aux modalités de versement d'une subvention dans le cadre de la politique « La Basse Normandie : une Vélo Région », jointes en annexe,

Chacune des conventions doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- avec la Communauté de communes Val ès Dunes, l'avenant 1 à la convention relative aux modalités de versement d'une subvention dans le cadre de la politique « La Basse-Normandie : une Vélo Région », joint en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-455

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Sécurité maritime - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « Développer les activités maritimes » de 212 750 €, votée en 2015, une tranche de de 17 226 €, au titre de l'opération P220O004 « Sécurité maritime » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention de 17 226 € à la Commune d'Auderville , pour la restauration de l'abri SNSM ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26817-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-456

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Economie Maritime - GIP France Energies Marines</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P220 « Développer les activités maritime » de 517 660 €, votée en 2015, une tranche de 36 000 €, au titre de l'opération P220O002 « Economie maritime » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 de budget de la Région, un montant de 36 000 € au Groupement d'Intérêt Public France Energies Marines pour la cotisation 2015 en tant que Collectivité Territoriale ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27011-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-457

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « Soutenir les activités nautiques » de 450 000 € votée en 2015, une tranche de 32 500 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 7 500 € à l'Association Honfleuraise des Vieux Gréements, pour l'escale du Nao Victoria à Honfleur,

- 25 000 € à L'Association Voile Performance Manche, pour le projet Class 40 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier relatif à l'Association Honfleuraise des Vieux Gréements ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Honfleuraise des Vieux Gréements, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Association Voile Performance Manche, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-458

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P221« Soutenir les activités nautiques » de 575 000 € votée en 2015, une tranche de 48 913 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 30 518 € au Foyer Rural de Pont d'Ouilly, pour la réhabilitation de la base de loisirs de Pont d'Ouilly,

- 12 688 € à l'Association les Amis du Saint Jacques, pour la restauration de la vaquelotte le « Saint Jacques »,

- 5 707 € à l'Association Amarrage, pour la restauration de la vaquelotte « l'Angelus » et de la barquette chalutière « Nereïdes » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Foyer Rural de Pont d'Ouilly, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Association les Amis du Saint Jacques, la convention jointe en annexe 2,

- avec l'Association Amarrage, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27015-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-459

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Règlement et lancement de l'Appel à Projet "FEDER e-SANTé 2015'</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

D'approuver :

- le lancement de l'Appel à Projet « FEDER – e-santé 2015 » ;
- le règlement de l'Appel à Projet « FEDER – e-santé 2015» joint en annexe ;

D'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27483-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-460

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Chèque Conseil COMMUNOTIC au profit de l'ISPA</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation » de 173 000 € votée en 2015, un montant 5 000 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;

- d'attribuer à ISPA, au titre du chèque Conseil Communotie, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 5 000 €, sur une base éligible de 12 912 € avec un taux d'intervention de 38,7 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec l'ISPA, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27506-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-461

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Assises nationales de la Médiation numérique et dispositif expérimental de formation des médiateurs numériques normands en partenariat avec le CNFPT</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et le CNFPT pour que la Basse-Normandie expérimente la formation de médiateurs numériques en 2016, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27348-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-462

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Zone Numérique Multiservices de Tinchebray : Avenant modificatif</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter l'avenant modificatif au titre de la Zone Numérique Multiservices de Tinchebray ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Commune de Tinchebray, l'avenant n° 1 à la convention n° 13P01356,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27696-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-463

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Plateforme web mutualisée pour l'accès aux équipements numériques de Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P340 – "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel» de 510 000 € votée en 2015, un montant de 15 200 €, au titre de l'opération « P340O003 – "Innovation Numérique Normande (i2N)" » ;

- d'attribuer à l'association NOVIMAGE, pour la création d'une plateforme web mutualisée pour l'accès aux équipements numériques de Basse-Normandie, sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 15 200 € HT, sur une base éligible de 19 000 € HT avec un taux d'intervention maximal de 80 % ;

- de déroger au règlement des subventions régionales en ses articles 3-1 (AR) et 12-1 (modalités de versement) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association NOVIMAGE, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27647-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-464

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Chèque Conseil COMMUNOTIC au profit de PEP'S CENTER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation » de 173 000 € votée en 2015, un montant 3 825 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;

- d'attribuer à Pep's Center, au titre du chèque conseil Communotic, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 3 825 €, sur une base éligible de 7 650 € avec un taux d'intervention maximal de 50 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec Pep's Center, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27383-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-465

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>DEMOGRAPHIE MEDICALE - Indemnisation des étudiants stagiaires de médecine générale de second cycle pour l'année universitaire 2014/2015, inscrits à la faculté de médecine de Caen -</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 € votée en 2014, un montant total de 1 600 € au titre de l'opération P310O003 « Démographie médicale » ;
- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 160 000 €, votée en 2015, un montant total de 1 600 € au titre de l'opération P310O003 « Démographie médicale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention maximum de 200 €, versée au vu de l'attestation de stage fournie par l'université de Caen, aux étudiants figurant dans l'annexe 1 ;
- de modifier la délibération n° CP 14-12-667 du 19 décembre 2014 en annulant les subventions aux étudiants cités en annexe 2 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27601-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-466

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 160 000 €, votée en 2015, un montant total de 2 300 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2015 de la Région, aux divers bénéficiaires figurant en annexe, les subventions forfaitaires figurant dans cette même annexe, pour un montant total d'aide de 2 300 € ;

- de prévoir que les subventions forfaitaires seront versées intégralement dès la délibération exécutoire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27604-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-467

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Valeur des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2015 aux personnels d'Etat et Régionaux logés par nécessité absolue de service dans les établissements publics locaux d'enseignement.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Compte tenu des dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1614-1 et L.1614-4, et de l'article 30 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances visant à geler la dotation générale de décentralisation à son

niveau de 2011 jusqu'à nouvel ordre,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de reprendre au titre de l'année, la valeur de 2014 des prestations accessoires pour l'ensemble des catégories de personnels logés, soit :

- AVEC CHAUFFAGE COLLECTIF : 1 760,03 €

- SANS CHAUFFAGE COLLECTIF : 2 346,64 €.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27559-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-468

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds Commun du Service d'Hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 8 subventions d'un montant de 70 581 € réparti conformément au tableau figurant en annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente, pour les dossiers suivants :

- le lycée Arcisse de Caumont à Bayeux doit remplacer en urgence son coupe légumes,

- le lycée Edmond Doucet doit procéder en urgence au remplacement de plaques chauffantes de table de cuisson,

- le lycée Mézeray doit procéder en urgence à l'acquisition d'un contrôle d'accès plateaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27627-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-469

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 15 425 000 €, votée en 2015, un montant de 589 180 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics, dont 50 000 € destinés à des commandes UGAP de 1^{er} équipement.
- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 585 765 €, votée en 2015, un montant de 223 277 € au titre de l'opération P131 O002 Aides aux lycées publics ;
- d'affecter sur l'AE P131 « assurer le fonctionnement des lycées » de 33 585 765 €, votée en 2015, un montant de 2 800 € au titre de l'opération P 131 O0002 Aides aux lycées publics pour la création du logo décerné aux lycées dont la restauration scolaire est labellisée.

a) Aides aux lycées publics

- **au titre des dotations de fonctionnement des lycées publics**
 - d'attribuer 7 dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 203 577 € (annexe 1)
 - d'attribuer 4 subventions entretien et réparation du propriétaire complémentaires d'un montant de 19 700 € (annexe 2)
 - assortir l'ensemble des subventions entretien et réparation du propriétaire (annexe 2) d'une dérogation au principe d'antériorité en raison de l'urgence des travaux à réaliser.
- **au titre des équipements pédagogiques**
 - d'attribuer 54 subventions d'un montant de 403 330 € (annexe 3)
 - de modifier la délibération n° CP 15-06-361 de la Commission Permanente du 19 juin 2015 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention « acquisition d'une scie à ruban » de 3 800 € au lycée Jules Dumont D'Urville à Caen et d'autoriser le lycée à utiliser la totalité de la subvention à l'acquisition du matériel pour la réparation de l'ancienne scie à ruban automatique.
 - de modifier la délibération n° 10-415 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention « microscopes – filière métier de la mode » de 10 524 € au lycée Jean Mermoz à Vire, et d'autoriser le lycée à réaffecter une partie de ce reliquat soit 7 530 €, à l'acquisition d'une machine à point zig-zag et des ciseaux de couture.
 - de modifier la délibération n°11-224 de la Commission Permanente du 22 avril 2011 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention destinée à l'acquisition de matériels pour la cuisine pédagogique – filière hôtellerie restauration pour un montant de 78 000 € au lycée Paul Cornu à Lisieux, et d'autoriser le lycée à réaffecter une partie de ce reliquat soit 3 270 €, à l'acquisition de casiers pour les élèves de la filière hôtellerie restauration.
- **au titre des premiers équipements**
 - d'attribuer 1 subvention d'un montant de 51 000 € (annexe 4).
 - de proposer au Préfet de Région, la désaffectation de biens pour vente et don, pour un montant total estimé à 800 €, le Conseil d'Administration des lycées

« Jean Mermoz » de VIRE et « François Rabelais » d'IFS s'étant prononcé favorablement (annexes 5 et 6).

- au titre du service général

- d'attribuer 10 subventions d'un montant total de 84 850 € (annexe 7).
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente, le lycée agricole Le Robillard a dû procéder en urgence à l'acquisition des trois matériels de restauration cités en annexe (7).

- au titre des conventions d'hébergement entre établissements

- d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement entre le lycée Edmond Doucet à Equeurdreville-Hainneville et le Lycée Jean-François Millet de Cherbourg (annexe 8).
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2015 de la Région
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27611-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-470

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique Educative - Aide Individuelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « accompagner les familles des lycéens » de 1 427 342 € votée en 2015, un montant de 28 272,91 € au titre de l'opération P130O003 Fonds Social ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, 19 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 28 272,91 € réparti conformément à l'annexe 1.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27634-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-471

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter :

- sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 1 110 700 € votée pour 2015, les montants suivants :

. 56 000 € au titre de l'opération P132O001 « Accompagnement des projets pédagogiques des lycéens »,

. 40 000 € au titre de l'opération P132O002 « Education Mémoirelle »,

- sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 245 065 € votés pour 2015, un montant de 45 000 € au titre de l'opération P330O015 « Partenariats et programmes stratégiques » ;

. d'attribuer au Mémorial de CAEN, Cité de l'Histoire pour la Paix, pour l'année scolaire 2015-2016 :

- sur le chapitre 932, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au titre des dépenses de politique éducative,

- sur le chapitre 930, une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au titre des dépenses de la politique des Droits de l'Homme,

60 % de la subvention sera versée à la signature de la convention et 40 % sur présentation d'un compte rendu financier et d'un compte rendu technique ;

. d'autoriser :

- le lycée Marcel Gambier à LISIEUX à utiliser, au cours de l'année scolaire 2015-2016, une subvention d'un montant de 1 400 €, attribuée lors de la Commission Permanente du 27 juin 2014 pour son projet au titre du budget participatif intitulé « Sciences et sciences appliquées en Basse-Normandie »,

- le lycée Paul Cornu à LISIEUX à utiliser, au cours de l'année scolaire 2015-2016, une subvention d'un montant de 3 516 €, attribuée lors de la Commission Permanente du 27 juin 2014 pour son projet au titre du budget participatif intitulé « Animation Théâtre Forum : former des délégués médiateurs pour favoriser un meilleur climat scolaire »,

- le lycée Tocqueville à CHERBOURG à utiliser, au cours de l'année scolaire 2015-2016, une subvention d'un montant de 2 250 €, attribuée au titre de la mobilité collective lors de la Commission Permanente du 27 juin 2014 pour un échange avec la Ville de Poole en ANGLETERRE,

- la signature de la convention annuelle d'application établie entre les Conseils Régionaux de Haute et de Basse-Normandie et le Mémorial de CAEN, Cité de l'Histoire pour la Paix, prévue pour l'année scolaire 2015-2016 (annexe 2) et tout document utile à cette action,

- la signature de tout document utile à l'organisation du Salon de l'Etudiant,

- la signature de la convention entre le Conseil Régional et l'Université relative aux modalités de promotion du *Prix Bayeux Calvados des correspondants de guerre* par l'Université de Caen Basse-Normandie (annexe 3),

- la signature de tout document utile à la déclinaison de cette convention.

. de désigner, dans le cadre du renouvellement triennal 2015 – 2018 des personnalités qualifiées siégeant au sein des conseils d'administration des EPLE, la deuxième personnalité qualifiée après nomination de la première par le Directeur Académique lorsque le conseil d'administration en comprend deux, conformément à l'annexe 1 ;

. de donner un avis dans le cadre du renouvellement triennal 2015 – 2018 des personnalités qualifiées siégeant au sein du conseil d'administration des EPLE sur le nom de la personnalité qualifiée, désignée par le Directeur Académique lorsque le conseil d'administration de l'EPLE en comprend une seule, conformément à l'annexe 1.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27633-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-472

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>soutien au CRIHAN - avenant n°3 extension Hall Techno Communauté Urbaine de Cherbourg</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur » Hors CPER de 851 000 € votée en 2015, un montant de 50 000 € au titre de l'opération P142O001Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une aide au CRIHAN d'un montant de 50 000 €, pour l'acquisition d'un serveur pour la consolidation des moyens de visualisation du Pôle Régional de Modélisation Numérique ;

- d'approuver l'avenant n° 3 à la Convention « Extension du Hall technologique à Cherbourg » - CPER 2007-2013 ;

- de déroger au règlement d'intervention des subventions régionales adopté à l'AP du 24/04/2014 concernant le CRIHAN ;

- d'autoriser le président à signer :

- avec le CRIHAN, la convention jointe en annexe 1,

- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, l'avenant n° 3 à la convention relative à l'extension du hall technologique à Cherbourg, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26835-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-473

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	<i>Subvention gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P170 « Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales » de 4 990 973€ votée en 2015 un montant de 936 030€ au titre de l'opération P170O001 Aide à la gratuité des formations,
- de désaffecter sur l'AE P170 « Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales » de 4 990 973 € votée en 2015 un montant de 30 235€ au titre de l'opération P170O002 Versement des bourses étudiants,
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015:une subvention de gratuité aux instituts de formations sanitaires et sociales figurant sur le tableau ci-après (annexe 1) pour un montant total de 1 872 060€,
- de verser cette subvention en deux fois soit :
 - un premier versement en octobre 2015 à savoir 936 030€
 - un deuxième versement au cours de l'année 2016.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27215-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-474

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Subvention des IFSI et de l'école des Sages-femmes de Caen pour la mise en oeuvre du projet d'éducation à la sexualité et à la contraception.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P 171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 509 716 €, votée en 2015, un montant de 290 038,75 € au titre de l'opération P 171 O001 « Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région une subvention aux instituts de formation en soins infirmiers et à l'école de sages-femmes de Caen pour un montant total de 33 000 € pour la mise en œuvre du projet d'éducation à la sexualité et à la contraception conformément à l'annexe 2 ;
- d'approuver la convention-type jointe en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26970-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-475

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Redevance d'occupation du domaine public</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de fixer à l'encontre du CANOPE de l'Académie de Caen à 4 293,69 € le montant annuel révisable de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public de locaux du lycée Jean Guehenno à Flers, pour son Centre Départemental de l'Orne ;
- de fixer à l'encontre de l'Etat à 4 738,92 € le montant annuel révisable de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public de locaux du lycée Professionnel de Flers, pour l'Inspecteur de l'Education Nationale du 1^{er} degré de Flers ;
- de fixer à l'encontre de la société DALKIA à 260 € le montant annuel révisable de la redevance pour l'occupation du domaine public du lycée Jean Rostand à Caen, afin que leur réseau de chaleur desserve des bâtiments hors lycée ;
- de fixer à l'encontre de la société Avranches Chauffage Energie Verte à Avranches à 223 € le montant annuel révisable de la redevance pour l'occupation du domaine public du lycée Emile Littré à Avranches, afin que leur réseau de chaleur desserve des bâtiments hors lycée ;
- de fixer à l'encontre de la société ORANGE à 76 € le montant annuel révisable au 1^{er} janvier de chaque année en appliquant la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics, de la redevance pour l'occupation du domaine public du lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg-Octeville pour l'alimentation en télécommunication de la piscine municipale du Maupas ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-476

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Cession-acquisition</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

VU l'avis du Service des Domaines estimant à 1 €/m² la valeur vénale de la parcelle n° AN 602, sis chemin de la planque Saint-Jean à Valognes,

VU l'avis du Service des Domaines estimant à 40 €/m² la valeur vénale de la parcelle située à Vire, propriété de M. et Mme JOUVIN, d'une surface de 188 m²,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'acquisition par la Région Basse-Normandie de la parcelle AN 602 appartenant à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, située sur la commune de Valognes, chemin de la planque Saint-Jean d'une contenance de 104 m² au prix de l'euro symbolique ;

- de prendre en charge les frais liés à la publication et l'enregistrement des actes correspondants ;

- d'approuver la cession à l'Etat, à titre gratuit, des biens immobiliers (bâtis et non bâtis) constituant l'IUT d'IFS-Campus III, cadastrés BE 104 à lfs (95a 82 ca) et BK 314 (1ha 19a 82ca) à Vire constituant l'IUT « Hygiène, Sécurité, Environnement », conformément aux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage confiée au Conseil Régional les 30 septembre 1994 et 27 octobre 1999 ;

- d'approuver l'acquisition pour l'euro symbolique d'une parcelle, dont la numérotation par le service du cadastre est en cours, d'une superficie de 188 m² située à Vire et appartenant à Monsieur et Madame Philippe JOUVIN ;

- de prendre en charge les frais notariés correspondants, les prestations du géomètre- expert et ceux liés aux formalités foncières ;

- de donner un accord de principe pour engager les démarches nécessaires à la vente des logements de fonction inoccupés sis place du 8 mai à Vire rattachés à l'EPLFPA « les Champs de Tracy » à Vire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26956-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-477

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier l'intitulé de l'opération P102O117 « Etanchéité du préau poisson » par « Travaux divers de maintenance, d'étanchéité et de menuiseries extérieures » pour le lycée « Jean Rostand » à Caen ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région une dotation complémentaire de 33 000 € au lycée « Guibray » à Falaise pour l'aménagement de l'atelier des EMOP ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26954-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-478

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Convention d'occupation temporaire du lycée polyvalent Pierre et Marie-Curie/Camille Corot à Saint-Lô avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aide-Soignant (l'IFSI-IFAS) de Saint-Lô</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

VU les articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de mettre à disposition de l'IFSI-IFAS à titre gratuit une surface de 2440,05 m² ainsi que 352,96 m² de locaux mutualisés avec le lycée Pierre et Marie-Curie/Camille Corot, sis rue de l'exode 50000 Saint-Lô, afin d'y assurer ses missions de formation et d'insertion professionnelle et sa gestion administrative et financière ;

- d'autoriser le Président :

- à conclure et signer avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aide-Soignant (l'IFSI-IFAS) de Saint-Lô, une convention d'occupation temporaire du lycée polyvalent Pierre et Marie-Curie/Camille Corot à Saint-Lô, jointe en annexe, d'une durée de cinq (5) années,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27650-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-479

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Protocole transactionnel - Résiliation du marché public de maîtrise d'œuvre n° 372-07 - Extension et réorganisation dans les ateliers véhicules industriels au lycée Mézen à Alençon</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'indemniser à hauteur de 4 671,83 € HT, le groupement de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une deuxième phase APS non prévue initialement dans le cadre de l'opération d'extension et de réorganisation des ateliers de véhicules industriels au lycée Mézen à Alençon ;

- d'autoriser le Président à conclure et signer le protocole transactionnel joint en annexe avec RIOLLOT ANNE FLORENCE, la société ECONOMIE COORDINATION INGENIERIE DU BATIMENT FABRICE DEROO, la société AQUADIS et le BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES BADER ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27641-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-480

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Carte des formations - Rentrée 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

Au titre du CPRDFP 2011-2014 qui vaut schéma régional des formations sanitaires et sociales,

- d'approuver les évolutions proposées au titre de la carte des formations sanitaires et sociales à la rentrée 2015 en annexe 1.

Il conviendra d'inscrire au PRDFP, l'évolution de la carte des formations sanitaires et sociales.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27551-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-481

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs et de loisirs - rapport modificatif</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2015, un montant de 24 000 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention pour un montant de 24 000 €, au titre de "l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs" pour la Ville d'Avranches pour la rénovation et la mise aux normes des vestiaires de l'équipement d'intérêt régional : le stade René Fenouillère.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention joint en annexe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27688-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-482

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2015, un montant de 313 204 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant de 313 204 €, au titre de "l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs" conformément aux 3 annexes jointes.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer les conventions conformément aux modèles figurant en annexe.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27471-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-483

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Prolonger le succès des Jeux Equestres Mondiaux - Projet à 15 ans (P324)
Titre	<i>Promotion des évènements équestres</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Promotion des Sports Equestres" de 487 000 € votée en 2015, un montant de 2 000 € au titre de l'opération P324O002 "promotion des événements équestres" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association des Cavaliers Ornaïs de Randonnée (ACOR).
- de déroger au Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n° AP 14-04-25 du 24 avril 2014 et de prévoir le versement de la subvention en totalité ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ce Championnat de France Master d'endurance équestre organisé par l'Association des Cavaliers Ornaïs de Randonnée, qui a eu lieu du 14 au 17 mai 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27172-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-484

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 « Développer et structurer le sport en Région » de 3 573 000 €, votée en 2015, un montant de 938 300 € au titre de l'opération P321O005 « aide aux grands clubs régionaux » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant de 938 300 € à conformément à l'annexe jointe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions conformément au modèle figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27514-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-485

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au Centre Sportif de Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 1 405,50 € au titre de l'opération P321O002 "aide au Centre Sportif de Normandie" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention de 1 405,50 € au Centre Sportif de Normandie pour compenser la dépense liée à la régularisation du transfert de propriété des véhicules entre l'Etat et la Région ; la subvention sera versée en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27169-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-486

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Comités Régionaux et sport des jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 21 138.47 € au titre de l'opération P321O004 "aide au mouvement sportif et au sport des jeunes" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 21 138.47 € conformément à l'annexe jointe ;
- les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27504-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-487

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 19 400 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 19 400 € conformément à l'annexe jointe ;
- conformément à l'annexe jointe, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27487-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-488

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs - Annulation d'une subvention CP de juin 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée pour l'année 2015, un montant de 2 000 € ;
- d'annuler la subvention de 2 000 € attribuée au kayak Club de Thury Harcourt lors de la Commission Permanente du 19 juin 2015 : délibération n° CP 15-06-366.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27499-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-489

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P322 « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 425 500 € votée en 2015, un montant de 7 696 € au titre de l'opération P322O003 « Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 15 796 € réparti comme suit :

- *Cart'@too*

- Annexe 1 : 3 Partenaires Relais : pour un montant total de 7 500 €,
- Annexe 2 : 1 Initiatives Jeune : pour un montant total de 600 €.

- *Mobilité internationale hors temps scolaire*

- Annexe 3 : 2 Services Volontaires Européens : pour un montant total de 1 500 €,
- Annexe 4 : 2 Echanges de Jeunes : pour un montant total de 6 196 €.

- conformément aux annexes jointes, les subventions < 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- L'Association Anim'Jeunes à Ouistreham pour l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen, du 5 avril 2015 au 4 avril 2016.
- Le Club de loisirs de Tourlaville pour l'Echange de Jeunes, du 22 juillet 2015 au 31 juillet 2015.

- Il convient de compléter les attributions de la délibération n° CP 15-06-373 de la CP du 19 juin 2015, comme suit :

- 1 partenaire relais pour un montant total de 2 000 € attribué au Foyer Rural de Pont d'Ouilly,
- 1 animation collective pour un montant total de 86 500 € attribué à l'Association Zones d'Ondes – Agence Associative Normandie Média. »

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-490

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, la subvention suivante, au titre de la Cart'@too :

Opération : animations collectives - information et dialogue avec les jeunes

- 12 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie.

- conformément au règlement des subventions, les subventions < 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27469-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-491

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2015, un montant de 12 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles", réparti comme suit selon les annexes jointes, à savoir :
 - Annexe 1 : un dossier de formation des bénévoles pour un montant de 2 000 €,
 - Annexe 2 : 3 dossiers initiatives bénévoles pour un montant de 10 000 €.
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 12 000 € conformément aux annexes jointes.
- conformément aux annexes jointes, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27511-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-492

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 640 295 € votée en 2015, modifiée lors de la Décision Modificative n°2, les montants suivants :

- 3 250 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques» ;
- 98 500 € au titre de l'opération PO91O002 «Cart'@too volet culture» ;
- 16 500 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 118 250 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'annuler la subvention de 1 600 € accordée à l'Association Objet-Sujet, par délibération n° CP 15-04-186 du 10 avril 2015, pour la mise en place du projet «Terre Ecritures» au Centre Pénitentiaire de Caen au titre du dispositif Culture-Justice ;

- de désaffecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» un montant de 1 600 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques» ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la MJC de Cherbourg-Octeville ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes pour ce qui concerne la subvention de 86 000 € accordée au CEMEA de Basse-Normandie :

- en 2015, un acompte de 67 850 €, lorsque la convention financière aura été signée par les deux parties, à condition que le bénéficiaire ait respecté le délai imparti pour retourner la convention signée à la Région ;
- en 2016, le solde, soit 18 150 €, sur présentation d'un bilan d'activité et d'un état récapitulatif des dépenses et recettes ou d'un budget réalisé du projet, visé par la personne compétente, qui devra être envoyé par le bénéficiaire à la Région au plus tard le 31 octobre 2016, **sous peine de forclusion**.

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- de prendre note que la subvention attribuée à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre de la saison culturelle Cart'@too sera versée en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-493

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant joint en annexe 1 de la convention financière n° 2015-culture-66 pour l'Association MaCaO 7^{ème} Art ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27528-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-494

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

A/ • d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 6 852 041 € votée en 2015, modifiée lors de la Décision Modificative n°2, les montants suivants :

- 9 000 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;
- 78 500 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;
- 17 018 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- 20 000 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» ;
- 46 800 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» ;
- 416 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais» ;
- 1 004 808 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;
- 6 200 € au titre de l'opération PO93O016 «Actions à l'international» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 1 182 742 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1, dont une subvention de 4 808 € en faveur de l'Association AlleRetour afin de faire face aux dépenses liées aux différentes procédures légales dans le cadre de licenciements ;

B/ • d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 4 335 000 € votée en 2015, modifiée lors de la Décision Modificative n°2, les montants suivants :

- 296 273 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;
- 31 480.59 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- 1 003 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 1 330 753.59 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 2 ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association de Défense des Artistes et de Développement des Arts (ADADA) ;

• prévoir les modalités de versement suivantes pour ce qui concerne la subvention de 1 000 000 € accordée au GIP Normandie Impressionniste :

- en 2015, un acompte de 200 000 €, lorsque la convention financière aura été signée par les deux parties, à condition que le bénéficiaire ait respecté le délai imparti pour retourner la convention signée à la Région ;

- en 2016, un deuxième acompte de 400 000 € sur présentation de la liste des manifestations retenues par le Conseil scientifique et d'un bilan d'activités et financier arrêtés au 30 avril 2016 ;

- en 2016, le solde, soit 400 000 €, sur présentation d'un bilan d'activité et d'un état récapitulatif des dépenses et recettes ou d'un budget réalisé du projet, visé par la personne compétente qui devra être envoyé par le bénéficiaire à la Région au plus tard le 31 octobre 2016, **sous peine de forclusion**.

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application financière au titre de l'exercice budgétaire 2015 à la convention triennale 2014-2016, établie entre l'État (Ministère de la culture et de la communication – Préfecture de région de Basse-Normandie - Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie), le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Région Basse-Normandie (annexe 3) ;

- les avenants joints en annexes 4 à 7 relatifs aux conventions triennales d'objectifs des Scènes de Musiques Actuelles La Luciole et Le Cargö, des compagnies Max et Maurice et Le Panta Théâtre ;
 - la convention financière entre la Région Basse-Normandie et l'Association AlleRetour (annexe 8) ;
 - les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 à l'exception des subventions accordées au titre du fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle ;
 - les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois (à l'exception des conventions relatives au fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle pour lesquelles le délai de retour est fixé à un mois) à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
 - de prendre note que les subventions attribuées au titre du Fonds d'Aide à l'Economie du Livre (FAEL) seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27532-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-495

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 152 308 € votée en 2015, les montants suivants :

- 3 000 € au titre de l'opération PO92O005 «Vie littéraire et savoirs» ;

- 71 400 € au titre de l'opération PO92O006 «Milieu rural» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 74 400 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'annuler la subvention de 49 250 € accordée à l'association Polyfolia dans le cadre de sa cessation d'activités par délibération n° 15-02-68 du 27 février 2015 ;

- de désaffecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» un montant de 49 250 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique» ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
- l'avenant joint en annexe 2 de la convention financière n° 2015-culture-113 pour l'Association Off ;
- l'avenant joint en annexe 3 de la convention financière n° 2015-culture-186 pour le Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie ;
- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-496

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Proposition d'ajustement des règlements concernant le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie</i> <i>Proposition d'ajustement des règlements concernant le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie aux normes européennes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modifications apportées aux règlements présentés en annexe 1 ainsi que la fiche SANI correspondante jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à :

- apporter, pour ce qui concerne les conventions financières type adoptées par délibération n° CP 14-06-325 du 27 juin 2014, les modifications mineures (relatives notamment à la non-territorialisation des aides) découlant de cette mise en conformité,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 septembre 2015
et de la réception en Préfecture le 28 septembre 2015.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-497

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Centre de compréhension de l'Europe du Moyen-Age autour de la broderie de Bayeux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 500 000 €, votée à la DM 2 du 18 juin 2015 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 1 500 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27162-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-498

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Convention de partenariat scientifique et technique entre la Région Basse-Normandie et la Ville de Vire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention et le cahier des clauses scientifiques et techniques de l'opération joints en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27159-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-499

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Restauration du Petit Logis du domaine de la Baronnie - Douvres-la-Délivrande</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme de 2 350 000 €, votée au budget primitif 2015 et actualisée à la DM2 du 18 Juin 2015 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 200 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention à la commune de Douvres-la-Délivrande, pour un montant total de 200 000 € soit 22 % du montant de la dépense prévisionnelle conformément à l'annexe 1. Cette subvention est destinée à financer une partie des travaux de restauration du Petit Logis du domaine de la Baronnie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la commune de Douvres-la-Délivrande, la convention jointe en annexe 2,

La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire, dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire, pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27305-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-500

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Demande de subvention au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à solliciter le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche afin d'obtenir une subvention de 3 649,60 € pour l'édition d'un Parcours du Patrimoine, « *Le Manoir de Courboyer* » (32 pages, 3 000 exemplaires), soit 33 % du coût total de fabrication arrêté à 11 059,39 €.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27303-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-501

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>La forge de Varenne - Champsecret (Orne)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme de 2 350 000 €, votée au budget primitif 2015 et actualisée à la DM2 du 18 Juin 2015 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 200 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention à l'association Vivre en Famille, pour un montant maximal de 10 000,54 €, soit 33,11 % de la dépense prévisionnelle, pour le financement de l'étude architecturale visant à préserver et à restaurer l'ancienne forge de Varenne, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Vivre en Famille, la convention jointe en annexe 2,

La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire, dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire, pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27310-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-502

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Petit patrimoine régional non protégé monument historique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » de 650 000 € votée au budget primitif 2015 et portée à 2 350 000 € à la DM 2 du 18 juin 2015, un montant de 7 983,43 € au titre de l'opération P110O002 « Valoriser le patrimoine culturel : interventions ;

- d'attribuer, sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant total de 7 983,43 € conformément à l'annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- sur proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
- ou sur présentation d'un état liquidatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger de déroger à l'Article 12-1 du Règlement des subventions régionales en ne limitant pas le nombre d'acomptes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27645-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-503

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Dépenses Transversales - Soutien aux Acteurs régionaux - Autres Interventions - Partenariats et programmes stratégiques - Coopération avec les territoires partenaires - Mise en œuvre des programmes Interreg - Animations et promotions européennes - Cotisations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 235 065 € votée en 2015 les montants suivants :
 - 21 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 83 879.07 € au titre de l'opération P330O015 Partenariats et programmes stratégiques
 - 680 796.66 € au titre de l'opération P330O016 Coopérations avec les territoires partenaires
 - 45 639 € au titre de l'opération P330O018 Animation et promotion européenne
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 831 314.73 € réparti comme suit :
 - 2 500 € au Comité d'Aide Humanitaire aux Réfugiés Palestiniens du Liban de la Vallée du Sarthon pour l'amélioration des conditions de vie des réfugiés du camp de Aïn Elweh et Narh El Bared (Liban), du 1^{er} octobre 2015 au 31 novembre 2016
 - 1 000 € à Peuples Solidaires Saint-Lô pour l'organisation de la Semaine de la Solidarité Internationale, du 16 au 26 novembre 2015
 - 7 500 € à l'association Agriculteurs Français et Développement International pour la mise en œuvre du programme d'actions au Mali et au Kosovo, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 10 000 € au Réseau National des Juniors Association « Les sentiers de la Mémoire » pour la mise en œuvre du projet de connaissance et transmission de la mémoire des crimes de masse et des génocides du XX^{ème} siècle, du 1^{er} septembre 2015 au 31 mai 2016
 - 3 474.24 € à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix pour la mise en œuvre du programme européen d'éducation aux Droits de l'Homme « Do the Right(s) Thing avec le déplacement d'élèves en Italie, du 8 au 12 décembre 2015
 - 78 000 € au Mémorial de la Shoah pour le voyage d'étude d'une délégation de jeunes normands au camp d'Auschwitz, du 1^{er} septembre 2015 au 31 octobre 2016
 - 2 404.83 € à l'association Droits Fondamentaux pour le projet de participation à la 5^{ème} journée de Droit comparé franco-macédonien, du 1^{er} novembre 2015 au 31 janvier 2016
 - 6 000 € à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes pour le projet de développement d'un pôle nordique à Science Po Rennes, antenne de Caen, dans le cadre de l'Appel à Projets Norvège, du 1^{er} octobre 2015 au 30 avril 2016
 - 25 300 € à l'Office Franco Québécois pour la Jeunesse dans le cadre du partenariat avec la Région du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

- 387 135.55 € à l'association des Agences de la Démocratie Locale (AADL/ALDA) pour l'année 3 du programme triennal 2013-2015 de la coopération de la Région Basse-Normandie avec la République de Macédoine, du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016
- 59 191.19 € à Trans-Mad'Développement pour le portage du poste du coordinateur de la coopération bas-normande à Tamatave (Madagascar), année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016)
- 6 647.42 € à Trans-Mad'Développement pour le portage du poste de l'assistant en charge de la logistique et de la communication des coopérations bas-normande, haute-normande et rhônalpine, basé à Tamatave (Madagascar), année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016)
- 7 000 € à Artères pour la valorisation de la littérature traditionnelle en Région Atsinanana (Madagascar) et en Basse-Normandie, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016)
- 16 300 € à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix pour la promotion des droits de l'Homme en Région Atsinanana, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016)
- 28 442.50 € au Conseil Régional de Haute-Normandie, la part de financement MAE, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015
- 5 500 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour le transfert du concept de Parc Naturel Régional en Région Atsinanana (Madagascar), année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2016)
- 20 000 € à Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières pour l'appui au renforcement des capacités productives et organisationnelles des familles paysannes en Région Atsinanana (Madagascar), année 3 du programme triennal Madagascar MAE (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016)
- 55 000 € à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales de Basse-Normandie (FRMFR) pour l'appui au développement de la formation agricole initiale et continue en région Atsinanana (Madagascar), année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016)
- 50 000 € à l'APDRA Pisciculture Paysanne pour la mise en œuvre du projet piscicole Madagascar Côte-Est - Sécurité Alimentaire, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016)
- 7 800 € au lycée Pierre Simon de Laplace pour la mise en œuvre du projet pédagogique avec le lycée technique de Tamatave (Madagascar) pour l'inventaire du patrimoine local, année 3 du programme triennal MAE Madagascar 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2015 au 30 juin 2016)
- 6 480 € au lycée Pierre Simon de Laplace pour la mise en œuvre du projet pédagogique avec le lycée français de Tamatave (Madagascar) pour le concours de plaidoiries pour les Droits de l'Homme, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2015 au 30 juin 2016)

- 3 000 € à la Ville de Vire dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen « Réseaux de villes » au titre du programme Europe pour les citoyens, du 1^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016
- 3 000 € à la Filière Nautique Normande F2N dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen Interreg VA France Manche Angleterre « Nautisme », du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015
- 3 000 € à Terre de Liens Normandie dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet Interreg France Manche Angleterre de développement économique par l'alimentation locale, du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2016
- 3 000 € à l'Association du Football Virois dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen Erasmus + « V.I.R.E. », du 1^{er} octobre 2014 au 31 mai 2015
- 3 000 € à Les Arts Sensibles dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen de coopération Europe Créative, du 1^{er} septembre 2015 au 31 octobre 2015
- 2 644 € à l'association régionale Biomasse Normand dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen « Efficacité énergétique-Horizon 2020 », du 1^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016
- 2 995 € à GIP LABEO dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen Interreg France Manche Angleterre « Qualité des eaux », du 1^{er} août 2015 au 30 avril 2016
- 3 000 € à Synergie Mer et Littoral dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen de gestion conchylicole et environnementale sur la côte ouest du Cotentin, du 1^{er} octobre 2015 au 30 octobre 2016
- 22 000 € à la Maison de l'Europe pour la mise en œuvre des actions 2016, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

- de déroger au principe d'antériorité des décisions et de prendre en charge :

- aux frais réels les frais de déplacements nationaux, d'hébergement, de restauration relatifs à l'accueil de la délégation malgache (liste annexe N°1), du 5 au 7 juillet 2015
- aux frais réels les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interprétariat relatifs à l'accueil de la délégation chinoise (liste annexe N°2), du 1^{er} au 2 juillet 2015
- aux frais réels les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interprétariat relatifs à la mission institutionnelle au Japon (liste annexe N°3), du 2 au 7 août 2015

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers :

- Association Agriculteurs Français et Développement International pour la mise en œuvre du programme d'actions au Mali et au Kosovo, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
- Réseau National des Juniors Association « Les sentiers de la Mémoire » pour la

mise en œuvre du projet de connaissance et transmission de la mémoire des crimes de masse et des génocides du XX^{ème} siècle, du 1^{er} septembre 2015 au 31 mai 2016

- Mémorial de la Shoah pour le voyage d'étude d'une délégation de jeunes normands au camp d'Auschwitz, du 1^{er} septembre 2015 au 31 octobre 2016

- Syndicat Mixte du Parc National Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour le transfert du concept de Parc National Régional en Région Atsinanana (Madagascar), année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2016)

- Ville de Vire dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen « Réseaux de villes » au titre du programme Europe pour les citoyens, du 1^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016

- Filière Nautique Normande F2N dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen Interreg VA France Manche Angleterre « Nautisme », du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015

- Terre de Liens Normandie dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet Interreg France Manche Angleterre de développement économique par l'alimentation locale, du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2016

- Association du Football Virois dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen Erasmus + « V.I.R.E. », du 1^{er} octobre 2014 au 31 mai 2015

- Les Arts Sensibles dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen de coopération Europe, du 1^{er} septembre 2015 au 31 octobre 2015

- Association régionale Biomasse Normand dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen « Efficacité énergétique-Horizon 2020 », du 1^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016

- GIP LABEO dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen Interreg France Manche Angleterre « Qualité des eaux », du 1^{er} août 2015 au 30 avril 2016

- - d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec :

Le Comité d'Aide Humanitaire aux Réfugiés Palestiniens du Liban de la Vallée du Sarthon (CRPL), Peuples Solidaires Saint-Lô, Agriculteurs Français et Développement International, Réseau National des Juniors Associations « Les Sentiers de la Mémoire », Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, Droits Fondamentaux, Institut d'Etudes Politiques de Rennes, Ville de Vire, Filière Nautique Normande F2N, Terres de Liens Normandie, Association du Football Virois, Les Arts Sensibles, Biomasse Normand, GIP LABEO, Synergie Mer et Littoral, Maison de l'Europe selon le modèle de convention type « subventions inférieures ou égales à 23 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

Le Mémorial de la Shoah selon le modèle de convention type « subventions supérieures à 23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

L'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADI/ALDA), Trans-Mad'Développement, Artères, Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales de Basse-Normandie, APDRA Pisciculture Paysanne, lycée Pierre Simon de Laplace selon le modèle de convention type « subventions relatives aux programmes triennaux de coopération décentralisée cofinancés par le Ministère des Affaires Etrangères (subventions payables en deux versements) approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

Trans-Mad'Développement, selon le modèle de convention type « subventions relatives aux programmes triennaux de coopération décentralisée cofinancés par le Ministère des Affaires Etrangères (subventions payables en trois versements) approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

La convention avec l'Office Franco Québécois pour la Jeunesse (OFQJ dans le cadre du partenariat avec la Région du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 (annexe N°5).

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- l'avenant à la convention N°15P01054 joint en annexe N°4 reprécisant le budget prévisionnel de Papillon Noir Théâtre pour la mise en œuvre du projet d'Auschwitz à Srebrenica, concernant la subvention accordée par délibération N°CP 15-04-194 lors de la Commission Permanente du 10 avril 2015 ;
- l'avenant à la convention N°14P06458 joint en annexe N°6 reprécisant les nouvelles dates de réalisation du projet « 21^{ème} Siècle sur le Bateau Ivre » de l'association Livre d'Artiste et Art Contemporain, concernant la subvention accordée par délibération N°CP 14-10-537 du 17 octobre 2014.
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-504

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SA HLM LOGIPAYS - Réhabilitation de 20 logements BBC à Bellengreville - avenant n°1</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant à la convention joint en annexe modifiant les dates de la convention portée par la SA HLM LOGIPAYS concernant l'opération « 20 logements BBC à Bellengreville », soit du 1er juin 2011 au 31 octobre 2015;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26319-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-505

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Intercom Séverine - Aménagement du pôle touristique à Saint-Sever-Calvados - n° Présage 32118 - avenant n°2</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer :
 - l'avenant n°2 ci-joint modifiant la date de fin de l'opération portée par l'Intercom Séverine qui est ainsi prorogée jusqu'au 07 novembre 2015 ;
 - tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26935-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-506

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Réajustement des subventions Feder</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter les montants FEDER pour un montant total de 119 287,43 € figurant dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26849-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-507

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Réajustement du projet de certification PRI et NAD CAP - Association Normandie Aéroespace (NAE)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour le soutien aux actions d'animation et de structuration de la filière pour l'année 2011 mises en œuvre par l'ANEA (Association Normande des Entreprises Agroalimentaires) comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	6 215,51	FEDER	46 563,51	30,41%
frais généraux	1 209,15	ETAT	18 936,25	12,37%
mission réception	0,00	VTP	64 500,00	42,12%
Prestations externes	81 216,10	Fonds privés contribution des entreprises bas-normandes	23 141,00	15,11%
VTP	64 500,00			
TOTAL	153 140,76	TOTAL	153 140,76	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26854-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-508

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Réajustement du projet de soutien au plan d'action 2011 - Association Filière Nautique Normande.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour le soutien aux actions d'animation et de structuration de la filière pour l'année 2011 mises en œuvre par l'Association Filière Nautique Normande comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
frais de mission	3 958,66	FEDER	28 058,00	17,24%
frais de personnel	57 474,43	ETAT fnadt	59 857,06	36,78%
frais généraux	24 193,13	ETAT industrie	24 698,83	15,18%
matériel et équipement	129,00	REGION	32 669,60	20,08%
prestations externes	66 498,25	fonds privés	6 969,98	4,28%
valorisation du temps passé	10 482,93	contributions en nature	10 482,93	6,44%
TOTAL	162 736,40	TOTAL	162 736,40	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26852-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-509

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>CAE CREACOOOP 14 - accompagnement de créateurs d'entreprises en 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour le soutien à l'accompagnement des créateurs d'entreprise année 2014 mise en œuvre par la CAE CREACOP l'Association Filière Nautique Normande comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
frais de personnel	120 911,83	FEDER	46 454,05	32,11%
frais de fonctionnement	17 645,68	Région	40 000,00	27,65%
achats	4 096,22	Etat	10 000,00	6,91%
frais de mission	2 010,39	Département	15 000,00	10,37%
		CDC Bayeux	800,00	0,55%
		CDC val es Dunes	1 000,00	0,69%
		CDC Lisieux	3 000,00	2,07%
		autofinancement	22 410,07	15,49%
		Fonds Privés	6 000,00	4,15%
TOTAL	144 664,12	TOTAL	144 664,12	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26973-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-510

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Réduire la fracture numérique sur le Pays d'Auge en développant une technologie de pointe, innovante pour attirer les entreprises et les télétravailleurs - Déchéance partielle suite au contrôle ASP</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement du dossier « *Réduire la fracture numérique sur le Pays d'Auge en développant une technologie de pointe, innovante pour attirer les entreprises et les télétravailleurs* » et la proposition de reversement ;

PLAN DE FINANCEMENT RETENU APRES CSP				
Poste de dépenses	Montant	Plan de financement	Montant	Taux
Frais salariaux Stéphane MIOSSEC (38,5j/211j)	8 364,36	FEADER	8 297,46	48,27%
Frais salariaux Elisabeth CHEVALIER (27,5j/209j)	7 487,55	Région	5 335,42	31,04%
Frais d'hébergement Stéphane MIOSSEC	1 080,00	Autofinancement FEADER	2 962,04	17,23%
Frais de mission Jérémie GUIHARD	258,06	Autofinancement	595,06	3,46%
TOTAL	17 189,97	TOTAL	17 189,97	100,00%

Montant à rembourser subvention FEADER : 1 148,83

Montant à rembourser subvention Région : 738,72

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-511

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Ingénierie pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement du pays du Cotentin (2009) - Déchéance partielle suite au contrôle ASP</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement du dossier « *Ingénierie pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement du pays du Cotentin (2009)* » et la proposition de reversement ;

PLAN DE FINANCEMENT RETENU APRES CSP				
Poste de dépenses	Montant	Plan de financement	Montant	Taux
Frais salariaux direction + assistante	18 442,64	FEADER	22 170,53	50,00%
Frais salariaux chargée de mission pays	19 541,81	Région	11 712,91	26,42%
Frais salariaux chargée de mission économie	5 420,92	Autofinancement FEADER	10 457,62	23,58%
Frais de déplacements	935,71	Autofinancement	0,00	0,00%
TOTAL	44 341,07	TOTAL	44 341,07	100,00%

Montant à rembourser subvention FEADER : 14 169,70

Montant à rembourser subvention Région : 7 485,99

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-512

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Ingénierie pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement du pays du Cotentin (2010) - Déchéance partielle suite au contrôle ASP</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement du dossier « *Ingénierie pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement du pays du Cotentin (2010)* » et la proposition de reversement ;

PLAN DE FINANCEMENT RETENU APRES CSP				
Poste de dépenses	Montant	Plan de financement	Montant	Taux
Frais salariaux direction + assistante	19 450,78	FEADER	19 726,30	48,03%
Frais salariaux chargée de mission pays	17 448,07	Région	14 422,57	35,12%
Frais salariaux chargée de mission économie	3 425,18	Région top-up	1 616,18	3,94%
Frais de déplacements	744,76	Autofinancement FEADER	5 303,73	12,91%
		Autofinancement	0,01	0,00%
TOTAL	41 068,79	TOTAL	41 068,79	100,00%

Montant à rembourser subvention FEADER : 17 171,15

Montant à rembourser subvention Région : 12 554,11

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-513

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Ingénierie de projet de l'Association de Promotion du Pays Saint Lois : renforcement de son expertise en matière de communication et de TIC - Déchéance partielle suite au contrôle ASP</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement du dossier « *Ingénierie de projet de l'APPSL : renforcement de son expertise en matière de communication et de TIC* » et la proposition de reversement ;

PLAN DE FINANCEMENT RETENU APRES CSP				
Poste de dépenses	Montant	Plan de financement	Montant	Taux
Frais salariaux Claudine THINON	43 860,69	FEADER	37 238,37	50,00%
Frais salariaux Jérémie GUIHARD	27 575,74	Région	28 962,04	38,89%
Frais salariaux Marilyne BESNIER	0,00	Autofinancement	8 276,33	11,11%
Frais de mission Claudine THINON	296,03	Autofinancement (hors FEADER)	0,01	0,00%
Frais de mission Jérémie GUIHARD	2 744,29			
TOTAL	74 476,75	TOTAL	74 476,75	100,00%

Montant à rembourser subvention FEADER : 9 886,11

Montant à rembourser subvention Région : 7 688,90

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-514

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de développement de l'arrière Pays de Coutances - Déchéance partielle suite au contrôle ASP</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement du dossier « *Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de développement de l'arrière Pays de Coutances* » et la proposition de reversement ;

PLAN DE FINANCEMENT RETENU APRES CSP				
Poste de dépenses	Montant	Plan de financement	Montant	Taux
Frais salariaux Lynda BENOIT	21 270,41	FEADER	10 829,92	48,96%
Frais salariaux Jocelyne LAFFAITEUR	0,00	Région	3 169,73	14,33%
Frais salariaux Myriam LARSONNEUR	0,00	Région (hors FEADER)	0,01	0,00%
Frais salariaux Céline GUERARD	0,00	Autofinancement (hors FEADER)	7 660,19	34,63%
Frais de mission Linda BENOIT	849,15	Autofinancement (hors FEADER)	459,71	2,08%
TOTAL	22 119,56	TOTAL	22 119,56	100,00%

Montant à rembourser subvention FEADER : 7 362,07

Montant à rembourser subvention Région : 2 154,75

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-515

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Évolution du système d'information de la formation professionnelle pour le FSE.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer un montant FSE de 13 856.40 euros à la Région Basse-Normandie au titre de l'évolution du système d'information de la formation professionnelle pour le FSE, dans le cadre de l'objectif spécifique 14 « Mettre en œuvre un système de gestion rigoureux et efficace, au service de la performance et de la visibilité du programme» du programme opérationnel FEDER/FSE Basse-Normandie 2014-2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26993-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-516

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Élaboration d'un plan paysage sur les sites du Débarquement du 6 juin 1944.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer un montant FEDER de 82 908 euros à la Région Basse-Normandie au titre de l'élaboration d'un plan paysage sur les sites du Débarquement du 6 juin 1944, dans le cadre de l'objectif spécifique 10 « accroître la fréquentation touristique en préservant l'intégrité du patrimoine bas-normand » du programme opérationnel FEDER/FSE Basse-Normandie 2014-2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27129-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-517

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Syndicat mixte Manche Numérique - Déploiement de réseaux de nouvelle génération "Très Haut Débit" dans le département de la Manche : FTTH - Sites pilote - Avenant n°2</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à modifier la fin d'exécution de l'opération au 31 octobre 2015 ;
- de valider le nouveau nombre maximal de versements possible pour le projet « Déploiement de réseaux de nouvelle génération "Très Haut Débit" dans le département de la Manche : FTTH - Sites pilote » du Syndicat Mixte Manche Numérique : le bénéficiaire pourra demander 9 paiements, soit 8 acomptes et le solde ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant 2 à la convention de financement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27131-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-518

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 191 759 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 4 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 5 005 heures et un montant indicatif de 24 469,83 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 8 aides au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 14 309 € à 6 propriétaires, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 3 jointe, au titre des aides liées aux contrats de transmission (6 aides à la location des terres, 2 aides de minimis exploitant agricole, ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;
 - 30 629 € à la Chambre départementale d'Agriculture du Calvados, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 42 790 € HT, pour l'animation du Répertoire Départ Installation 2015 ;
 - 38 457 € à la Chambre départementale d'Agriculture de la Manche, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 53 725 € HT, pour l'animation du Répertoire Départ Installation 2015 ;
 - 30 914 € à la Chambre départementale d'Agriculture de l'Orne, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 43 188 € HT, pour l'animation du Répertoire Départ Installation 2015 ;
 - 32 800 € à l'ADASEA de la Manche, pour leur projet destiné à favoriser les projets d'installation diversifiés, durables et innovants 2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 41 000 € TTC ;
 - 22 650 € à l'ARDEAR de Basse-Normandie, pour leur action « parcours de formation pour les futurs cédants 2015 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 26 900 € TTC ;
 - 12 000 € à la Chambre départementale d'Agriculture de la Manche, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 19 611 € HT, pour leur projet d'accompagnement de l'installation et des candidats non-aidés 2015 ;
 - 10 000 € à la Chambre départementale d'Agriculture de l'Orne, pour leur action destinée à faciliter la transmission des exploitations biologiques dans l'Orne 2015-2016, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 17 364 € HT ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aides présentés en annexe 4 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions, selon le modèle en annexe 10 jointe, avec les divers bénéficiaires cités dans les annexes 5 à 9 jointes ;

- l'avenant n°1 au contrat de transmission de Monsieur Hubert YON, joint en annexe 4 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27314-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-519

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 6 088 000 €, votée en 2015, un montant de 15 000 € pour l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole», les subventions suivantes :

- 7 500 € à Monsieur Aurélien SCELLES,
- 7 500 € à l'EARL de la Godillerie (dossier Jacques ANQUETIL),

pour l'aide à la Constitution du Capital d'Exploitation de Démarrage en agriculture (ACCEDE agri), selon les montants d'aide individuelle et sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans l'annexe 1 jointe ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour les dossiers présentés par Monsieur Aurélien SCELLES et de l'EARL de la Godillerie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, la convention selon le modèle-type figurant à l'annexe 2 ;
- avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 3, l'avenant à la convention, selon le modèle-type figurant à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27331-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-520

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Connaissance et Conseil - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 56 771,06 €, pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil», les subventions suivantes :
 - 56 771,06 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 1 jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :
 - le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 5 à la convention N° 2011-AGRI-27 avec l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de la Manche en annexe 2 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27187-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-521

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 1 000 €, pour l'opération «P040O004 – Filière Forêt-Bois» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, 1 000 € au bénéficiaire répertorié dans l'annexe 1 jointe, pour la réalisation d'un plan simple de gestion forestière volontaire ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier de plan simple de gestion forestière présenté en annexe 1 jointe : l'aide sera versée au vu de la notification d'agrément du plan simple de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27341-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-522

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser :

- le lancement du 2^{ème} appel à projets 2015 pour le type d'opération 4.3 du PDR «Soutien à l'amélioration de la desserte forestière», figurant en annexe 1 jointe ;
- le lancement du 2^{ème} appel à projets 2015 pour le type d'opération 8.6.2 du PDR «Renouvellement de peuplements à faible valeur économique par reboisement », figurant en annexe 2 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27459-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-523

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières agricoles durables - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le 3^{ème} appel à projets 2015 « Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale » - type d'opérations 4.1.1 du PDR, joint en annexe 1,
- de donner délégation au Président pour compléter le 3^{ème} appel à projets 2015 « Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale » - type d'opérations 4.1.1 du PDR, sur la mobilisation des contreparties nationales et de l'Union Européenne,
- d'approuver l'appel à projets 2015 « Investissements dans les entreprises de travaux agricoles » - type d'opérations 6.4.2 du PDR, joint en annexe 2,
- d'affecter sur l'AE « P040 – Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 3 268 000 €, votée en 2015, un montant de 26 188 € au titre de l'opération « P040O030 – Filières agricoles durables » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 13 788 € à la CUMA DU TERTRE ;
 - 12 400 € à la CUMA DE FEUGERES ;
- de transférer la subvention de 9 810 € (3 629,70 Région/ 6 180,30 € FEADER) attribuée à l'EARL VILLAGE DE ROHARD par la délibération n° CP 14-10-544 de la Commission Permanente du 17 octobre 2014, au GAEC VILLAGE DE ROHARD ;
- de transférer la subvention de 4 545,79 € attribuée à la SCEA LA METIVINIERE-DUGUE par la délibération n°11-827 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011, à l'EARL DU CHAROLAIS ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention N°2015-AGRI-91 avec la CUMA du TERTRE en annexe 3 ;
 - la convention N°2015-AGRI-83 avec la CUMA de FEUGERES en annexe 4 ;
 - l'avenant N°1 de la convention du dossier n°TBNO040114CR0250007 avec le GAEC VILLAGE DE ROHARD en annexe 5 ;
 - l'avenant N°1 de la convention n° 2011-AGRI-226 avec le GAEC VILLAGE DE ROHARD en annexe 6 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-524

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et Valorisation des Productions agricoles, Promotion des Produits - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 17 500 € au titre de l'opération « P040O025 – Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits » ;
- d'annuler la subvention de 8 000 € attribuée à l'Irqua-Normandie, par délibération n°13-06-413 du 28 juin 2013, pour la mise en place d'une boutique de restauration normande lors des JEM 2014 ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 5 031 € à la chambre d'agriculture de l'Orne ;
 - 1 470 € à la chambre d'agriculture de la Manche ;
 - 832 € à la chambre régionale d'agriculture de Normandie ;
 - 667 € à l'Irqua-Normandie, pour la mise en place d'une boutique de restauration normande, lors des JEM 2014 ;
 - 1 500 € à l'Office de Tourisme de Livarot, pour l'organisation de la foire aux fromages, édition 2015, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 32 780 € TTC ;
 - 8 000 € à l'ARDEAR de Basse-Normandie, pour sa participation au salon de l'agriculture paysanne Lurrama 2015, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 36 800 € TTC ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour le dossier porté par l'Office de Tourisme de Livarot ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes :

pour le dossier concernant la mise en place de la boutique de restauration collective, lors des JEM 2014 : les montants attribués seront versés forfaitairement, en une fois ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-AGRI-96 avec l'Office de Tourisme de Livarot, jointe en annexe 1 ;
- la convention 2015-AGRI-93 avec l'ARDEAR, jointe en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-525

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le 2^{ème} appel à projets 2015 « Aide à la transformation à la ferme et à la commercialisation en circuits courts » - type d'opérations 4.2.1 du PDR, joint en annexe 1,
- de transférer la subvention de 54 701,39 € (27 350,70 € Région/ 27 350,69 € FEADER) attribuée à Monsieur Thomas GRAINDORGE par délibération n° CP 13-06-412 de la commission permanente du 28 juin 2013, au GAEC DES COURBES DE LA CANCE ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°2 à la convention du dossier n°121.13.D061.000022 avec le GAEC DES COURBES DE LA CANCE joint en annexe 2 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27201-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-526

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Coopération, Innovation, études, expérimentations et stratégie - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention N° 2014-AGRI-153 avec la Chambre d'agriculture de la Manche et ses partenaires, présenté en annexe 1 jointe ;
- l'avenant n°1 à la convention N° 2014-AGRI-155 avec le Centre interprofessionnel Régional Bétail et Viande de Basse-Normandie, présenté en annexe 2 jointe ;
- l'avenant n°1 à la convention N° 2014-AGRI-152 avec le Comité Interprofessionnel Régional du Lait de Basse-Normandie, présenté en annexe 3 jointe ;
- l'avenant n°1 à la convention N° 2014-AGRI-40 avec la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie et ses partenaires, présenté en annexe 4 jointe ;
- l'avenant n°1 à la convention N° 2014-AGRI-41 avec la Fédération Régionale des Groupements Sanitaires de Basse-Normandie et ses partenaires, présenté en annexe 5 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27490-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-527

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 95 115,44 €, pour l'opération «P040O003 – Filière équine ».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région :

- une subvention de 40 000 € à la Société Ouest France sur la base d'une dépense éligible de 130 000 € HT pour l'organisation de la deuxième édition des Assises de la filière équine ;
- une subvention de 9 615,20 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie sur la base d'une dépense éligible de 12 019 € TTC pour la mise en œuvre de l'action « développement des nouvelles utilisations du cheval de trait »,
- une subvention de 15 000 € à Trait Normand sur la base d'une dépense éligible de 17 804,50 € TTC pour la mise en œuvre de l'action « développement des nouvelles utilisations du cheval de trait »,

- d'acter le montant de la cotisation statutaire à verser au Syndicat mixte de l'hippodrome de Deauville, soit 114 €,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-AGRI-94 avec la Société Ouest France jointe en annexe 1 ;
- la convention 2015-AGRI-95 avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie et avec Trait Normand jointe en annexe 2,
- l'avenant n°1 à la convention 2015-AGRI-62 avec le Normandie Horse Show jointe en annexe 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27397-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-528

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

– d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-32 avec l'EARL NOTTEAU, joint en annexe 1,
- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-237 avec le Comité Régional d'Equitation de Normandie joint en annexe 2,
- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-243 avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, joint en annexe 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 19 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27404-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-529

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 250 000 €, votée en 2015, un montant de **49 400 €** au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 de la Région, une subvention de 49 400 € pour la mise en œuvre du projet « SECURIMER » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 56 400 € TTC répartis comme suit entre les partenaires :

- **15 200 €** à l'Institut Maritime de Prévention pour la mise en œuvre du projet « SECURIMER » sur la base d'une dépense éligible prévisionnelle de 22 200 € TTC ;
- **34 200 €** au cabinet LOBA Conseil – Sophie CHAMPAUX BOUTRY pour la mise en œuvre du projet « SECURIMER » sur la base d'une dépense éligible prévisionnelle de 34 200 € TTC.

- d'autoriser le Président à signer :

- La convention n° 2015 PCM 53, avec **l'Institut Maritime de Prévention et LOBA Conseil – Sophie CHAMPAUX BOUTRY** pour la mise en œuvre du programme « SECURIMER », jointe **en annexe 1** ;
- L'avenant n°1 de la convention n°2014 PCM 04 avec **la Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche** joint **en annexe 2** ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27418-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-530

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Pêche - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP : «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 200 000 €, votée en 2015, un montant de **64 312,50 €** au titre de l'opération « P240O002 -filrière pêche ».

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, la subvention suivante, au titre de l'opération « P240O002 -filrière pêche » **64 312,50 €** aux quatre bénéficiaires au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 9 avril 2015 les subventions étant indiquées dans l'annexe 1 ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-PCM-57 avec **la Sasu PRELEV'MAR** représentée par Monsieur CAUCHOIS Patrice pour l'acquisition de son navire d'occasion « L'EPILOGUE », jointe en annexe 2 ;
- la convention n° 2015-PCM-58 avec **Monsieur DE SMET Romain** pour l'acquisition de son navire d'occasion « LE POULBOT », jointe en annexe 3 ;
- la convention n° 2015-PCM-59 avec **Monsieur FAIVRE Julien** pour l'acquisition de son navire d'occasion « NJORK », jointe en annexe 4 ;
- la convention n° 2015-PCM-61 avec **Monsieur DELESTRE Jonathan** pour l'acquisition de son navire d'occasion « MORJOLENE », jointe en annexe 5 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-531

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 250 000,00 €, votée en 2015, un montant de **4 900 €** au titre de l'opération «P240O003 Filière Cultures Marines».
- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2015 de la Région au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines » une subvention de **4 900 € à la Société F.HELIE & Fils** pour la promotion de l'Huître de Normandie au salon Seafood Expo Asia de Hong Kong sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 7 000 € TTC.
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2015-PCM-54 avec **la Société F.HELIE & Fils** pour la promotion de l'Huître de Normandie au salon Seafood Expo Asia de Hong Kong, jointe en annexe ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27433-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-532

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2015, un montant de **114 815,00 €** au titre de l'opération « P240O003 Filière Cultures Marines » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les subventions d'un montant total de **114 815,00 €** aux bénéficiaires figurant :

- en annexe 1 au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 9 avril 2015 : investissement en aquaculture ;
- en annexe 2, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 : projet pilote ;

les subventions sont réparties comme suit :

- **92 490,00 €** aux 2 bénéficiaires, pour des investissements productifs en aquaculture, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 528 514,29 € HT présenté en annexe 1 ;
- **22 325,00 €** pour la mise en œuvre du projet pilote décrits en annexe 2 sur un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 44 650 € HT et repartis comme suit :
 - **7 000 €** pour la S.A.S. VTMER sur un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 14 000 € HT ;
 - **15 325 €** pour ACTALIA Innovation sur un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 30 650 € HT ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-PCM-62 avec la Madame BARTHELEMY DIEULAFIT Fanny pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 3 ;
- la convention n° 2015-PCM-63 avec Société NORMANDY FROG pour des investissements ranicoles, jointe en annexe 4 ;
- la convention n° 2015-PCM-64 avec la S.A.S. VTMER et ACTALIA Innovation pour la mise en œuvre du projet pilote présenté jointe en annexe 5 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-533

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 250 000 €, votée en 2015, un montant de **157 488,74 €** au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes au titre de l'opération « P240O001 – Etudes et recherche »

- **24 097,22 €** à **l'Université de Caen** pour la réalisation du prévisionnel d'actions du CRH de 2016 sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 109 442,98 € HT,
- **58 003,60 €** au **GIP LABEO ventilé comme suit :**
 - **14 534,00 €** pour la réalisation du prévisionnel d'actions 2016 du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 45 231,00 € HT
 - **43 469,60 €** pour la réalisation du programme d'appui au développement d'une nouvelle filière aquacole en Basse-Normandie, la raniculture sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 108 688,14 € HT,
- **28 855,00 €** à **l'IFREMER LERN Port en Bessin ventilé comme suit :**
 - **7 500,00 €** pour la réalisation du prévisionnel d'actions 2016 du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 30 737,50 € HT
 - **21 355,00 €** pour la réalisation du programme SMAC sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 1 187 519,00 € HT,
- **17 931,42 €** au **SMEL** pour la réalisation du prévisionnel d'actions du CRH de 2016 sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 87 535,85 € TTC,
- **14 976,00 €** à **l'OPBN** pour la réalisation du programme REJEMCELEC sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 73 123,00 € HT,
- **9 306,50 €** au **CFPPA de Coutances** pour la réalisation du prévisionnel d'actions du CRH de 2016 sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 69 590,00 € TTC,
- **2 569,00 €** au **LPMA Daniel RIGOLET** pour la réalisation du prévisionnel d'actions 2016 du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 7 716,98 € TTC
- **350,00 €** au **Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord** pour la réalisation du prévisionnel d'actions 2016 du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 4 194,58€ TTC,
- **1 200,00 €** à **Aquaprimeur** pour la réalisation du programme d'appui au développement d'une nouvelle filière aquacole en Basse-Normandie, la raniculture sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 2 000,00 € HT,
- **200,00 €** à **NORMANDY FROG** pour la réalisation du programme d'appui au développement d'une nouvelle filière aquacole en Basse-Normandie, la raniculture

sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 1 000,00 € HT,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'approuver l'appel à projets 2015-2016 « Initiatives et Synergies partenariales pour le développement de pratiques novatrices et durables en réponse aux besoins des professionnels de la mer » joint en annexe 6.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-PCM-51 avec l'Université de Caen Basse Normandie, le GIP LABEO, le CFPPA de Coutances, l'Ifremer de Port en Bessin, le SMEL, le LPMA Daniel Rigolet, le CRC pour le prévisionnel d'action 2016 du CRH jointe en annexe 1,
- la convention n°2015-PCM-52 avec le GIP LABEO, Aquaprimeur et Normandy frog pour le projet d'accompagnement d'une nouvelle filière aquacole en Basse-Normandie, la raniculture jointe en annexe 2,
- la convention n°2015-PCM-55 avec la Station Ifremer de Port en Bessin pour le projet SMAC jointe en annexe 3,
- la convention n°2015-PCM-56 avec l'OPBN pour le projet REJEMCELEC jointe en annexe 4,
- l'avenant n°2 à la convention 2014-PCM-59 avec Dielen Laboratoires, Université de Gand et Artemia Référence Centre, Faculty of Bioscience Engineering, Université de Lorraine, l'UR INRA1067 NuMÉA (Nutrition, Métabolisme, Aquaculture) Aquapole INRA, joint en annexe 5;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27447-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-534

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 4 129 500 €, votée en 2015, un montant total de 103 818,14 € ventilé comme suit :

- . 63 453,14 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » ;
- . 34 265 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;
- . 6 100 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable ».

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, pour un montant total de 103 818,14 €, les subventions suivantes :

- . 63 453,14 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires et réparties conformément à l'annexe jointe n°1 ;

- . 34 265,00 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ; ces aides étant forfaitaires et réparties comme suit :

- . au titre du soutien aux apprentis en difficulté :

- . 6 575 € à l'EPLFPA « Les Champs de Tracy » ;
- . 7 800 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Caen-Normandie ;
- . 1 290 € à l'INFREP MORTAGNE AU PERCHE ;
- . 1 950 € à l'EPLFPA de Coutances ;
- . 3 150 € à l'organisme de formation COALLIA ;
- . 3 450 € à l'organisme de formation « La Boîte aux Lettres » ;
- . 2 700 € à l'association régionale BTP CFA Basse-Normandie.

- . au titre des bilans cognitifs :

- . 3 325 € à l'EPLFPA « Les Champs de Tracy » ;
- . 3 325 € à la MAISON DES MOTS ;
- . 700 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Caen-Normandie.

- . 600 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Cherbourg-Cotentin au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable », cette aide étant forfaitaire ;

- . 2 000 € attribués à Mme Justine GAUBERT pour sa préparation technique aux finales internationales des 43^{èmes} Olympiades des métiers au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable », cette aide étant forfaitaire ;

- . 1 000 € attribués à l'Union Artistique Syndicale des Coiffeurs de l'Orne pour l'organisation du Show Spectacle de coiffure CULTUR'HAIR : « Made in Normandie » au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable », cette aide étant forfaitaire ;

- . 2 500 € attribués à l'entreprise « Flyin'chefs » pour l'organisation des sélections régionales des 44^{èmes} Olympiades des métiers pour la cuisine au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable », cette aide étant forfaitaire ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », pour les aides au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » et pour les aides au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable » :

- 100% de l'aide sera versée à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27455-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-535

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 665 800 €, votée pour 2015, un montant total de 168 308,10 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissements pédagogiques dans les CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, des subventions proportionnelles d'un montant total de 168 308,10 € réparties sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type jointe en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27329-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-536

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « PO53 – coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant de 9 871,73 € dont :

- 7 500,00 € au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers »,
- 2 371,73 € au titre de l'opération P053O004 – «Partenariats Branches Professionnelles» ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de 9 871,73 € pour les subventions suivantes :

- 7 500,00 € au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers » dont :
 - . 1 250,00 € à l'association « Initiative Orne » pour le développement de l'entrepreneuriat féminin par une approche de sensibilisation des acteurs impliqués dans sa plateforme (annexe 1),
 - . 1 250,00 € à la Ville d'Avranches pour l'accompagnement des projets de création d'entreprise par les femmes et l'accompagnement des créatrices, pionnières après création ou en phase de développement (annexe 2),
 - . 5 000,00 € à l'association « Normandie Pionnières » pour mise en place du « Prix Pionnières» dans le cadre des trophées normands de l'innovation (annexe 3) ;
- 2 371,73 € au titre de l'opération P053O004 – «Partenariats Branches Professionnelles» dont :
 - . 799,70 € au Lycée Victor Lépine de Caen pour la réalisation des maquillages du défilé « Mode in Normandie »,
 - . 1 162,58 € au CIFAC de Caen pour la réalisation des coiffures du défilé « Mode in Normandie »,
 - . 409,45 € à Monsieur Jean-Louis THOMAS, pour le remboursement de ses frais de déplacement dans le cadre de l'appui technique aux établissements participants au défilé « Mode in Normandie » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- o Pour les trois subventions au titre de l'opération P053O001 – «Cité des Métiers» la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,
- o Sur présentation de justificatifs financiers pour les remboursements de frais au titre de l'opération P053O004 – «Partenariats Branches Professionnelles» ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers présentés au titre de l'opération P053O001 – «Cité des Métiers» et de l'opération P053O004 – «Partenariats Branches Professionnelles».

- d'autoriser le Président à signer les conventions jointes en annexes ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-537

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 9 abstentions (Ludovic ASSIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth JOSSEAUME, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Didier VERGY),

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 569 000 € votée pour 2015 un montant total de 60 200 € ventilé comme suit :

- 20 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- 40 200 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2015 de la Région les subventions suivantes, pour un montant total de 60 200 € :

- 20 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe jointe N°1,

- 40 200 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir », répartis conformément à l'annexe jointe N°2, et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- au titre de l'accompagnement des emplois-tremplins, le versement se fera à la notification de la convention,

- au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; de déroger ainsi au Règlement des subventions régionales ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe N°3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-538

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir Formation des actifs et ingénierie CPER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 140 000 € votée pour 2015 un montant total de 418 045,16 € ventilé comme suit :
 - 85 000 € au titre de l'opération « P160O003 Formation Contrats aidés, emplois tremplins et emplois d'avenir » ;
 - 57 950 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;
 - 275 095,16 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs – CPER » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région les subventions suivantes, pour un montant total de 418 045,16 € :
 - 40 000 € à AGEFOS PME au titre de l'opération « P160O003 Formation Contrats aidés, emplois tremplins et emplois d'avenir », cette aide étant proportionnelle ;
 - 30 000 € à UNIFAF au titre de l'opération « P160O003 Formation Contrats aidés, emplois tremplins et emplois d'avenir », cette aide étant proportionnelle ;
 - 15 000 € au CCAS de la Ville d'Hérouville Saint Clair, au titre de l'opération « P160O003 Formation Contrats aidés, emplois tremplins et emplois d'avenir », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 100 % ;
 - 24 600 € à OPCALIM au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 100 % ;
 - 33 350 € à l'Entreprise PSA au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 25 %.
 - 230 000 € au FONGECIF au titre de l'opération P160O004 Formation des actifs - CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 53,07 % ;
 - 7 837,50 € à l'entreprise PATRELLE au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs – CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 25 % ;
 - 2 508 € à la Fromagerie de Livarot au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs – CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 25 % ;
 - 9 016 € à l'entreprise ALLIANCE OCEANE au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs – CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 35 % ;
 - 2 786 € à la Biscuiterie de l'Abbaye, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs – CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 35 % ;

. 16 013,41 € à l'entreprise DISTRICO au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs – CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 21,42 % ;

. 6 934,25 € à l'entreprise AGRIAL au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs – CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 21,02 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subventions accordées au titre des opérations « P160O004 Formation des actifs – CPER » et « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- Subvention accordée à UNIFAF et AGEFOS-PME : un premier versement de 10 000 € sera versé à la notification de la convention, des acomptes annuels seront versés en fonction des dépenses engagées, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- Subvention accordée au CCAS de la ville d'Hérouville-Saint-Clair : en dérogation au Règlement Régional des Subventions, de prévoir : un premier versement de 60 % de la subvention qui sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 40 % qui pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers, voire qualitatifs ;

- Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions jointes en annexes 1, 2, 3, 4 et 5 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-539

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Espaces Locaux d'Activités Novatrices Validation des Acquis de l'Expérience</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 15-06-412 de la Commission Permanente du 19 juin 2015 afin de prendre en compte les modifications de taux de financement suivantes :
 - . subvention n° CR ELANS 2015 437 attribuée à CEMEA : taux 93,02 %
 - . subvention n° CR ELANS 2015 425 attribuée à CEMEA : taux 93,02 %
 - . subvention n° CR ELANS 2015 433 attribuée au Centre de formation Bernard de Guitaut : taux 64,09 %
- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 14 769 618 € votée pour 2015 un montant total de 46 795,84 € :
 - . 39 795,84 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS » ;
 - . 7 000 € au titre de l'opération P164O007 « VAE ».
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, la subvention suivante, pour un montant total de 46 795,84 € :
 - . à COALLIA, un montant total de 39 795,84 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 % ;
 - . un montant total de 7 000 € au titre de l'opération « P164O007 Validation des Acquis de l'Expérience », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 % conformément à l'annexe 3 ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - Subvention accordée à l'ELAN's : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;
 - . Subvention accordée au dispositif VAE : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention ;
 - Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de prendre en compte les modifications de taux de financement suivantes :
 - . subvention n° CR ELANS 2015 437 attribuée à CEMEA : taux 93,02 %
 - . subvention n° CR ELANS 2015 425 attribuée à CEMEA : taux 93,02 %
 - . subvention n° CR ELANS 2015 433 attribuée au Centre de formation Bernard de Guitaut : taux 64,09 %
- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- de prendre en charge la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe N°2 ci-jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - . la convention-type du dispositif « ELAN's », approuvée par la délibération n° CP 15-02-

102 de la Commission permanente du Conseil Régional du 27 février 2015 ;
 . la convention jointe en annexe 4 ;
 . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26821-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-540

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation professionnelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 6 072 620 € € votée pour 2015, un montant total de 407 751 €, ventilé comme suit :

- 161 661 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif »,

- 246 090 € au titre de l'opération « P162O005 Une formation, un emploi » ;

- d'approuver la demande d'abondement par le FSE du programme Qualif 2014-2016-FSE en modifiant le plan de financement comme suit :

- coût total éligible : 34 000 000 €,

- FSE : 20 400 000 € de FSE au titre du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, soit 60% du coût total éligible,

- Région : 11 900 000 €, soit 35% du coût total éligible,

- FPSPP : 1 700 000 €, soit 5% du coût total éligible ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe n° 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27555-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-541

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 6 072 620 € votée pour 2015 un montant total de 30 917,46 € ventilé comme suit :

- 30 917,46 € au titre de l'opération P162O005 « Une formation, un emploi » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 717 620 € votée pour 2015 un montant total de 465 249,35 € ventilé comme suit :

- 317 412,30 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,

- 147 837,05 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région les subventions suivantes :

- 317 412,30 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel», opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 17 095,05 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 3,

- 130 742 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, ces aides étant proportionnelles, pour un taux d'intervention de 100 % et réparties conformément aux annexes jointes n° 4 et 10 ;

- Concernant l'action de formation menée par Céforas au bénéfice de l'entreprise SIN (Société Industrielle de Normandie), de modifier l'annexe n°4 relative à la délibération n° CP 15-05-302 de la Commission Permanente du 29 mai 2015, conformément à l'annexe n° 7 ci jointe ;

- Concernant l'action de formation menée par ISI au bénéfice d'entreprises du Cotentin, de modifier les annexes n°3 et 7 relatives à la délibération n° CP 15-06-415 de la Commission Permanente du 19 juin 2015, conformément aux annexes n° 10 et 11 ci-jointes ;

- Concernant l'action de formation menée par le Greta du Calvados au bénéfice de l'entreprise CECA SA, de modifier les annexes n° 3 et 7 relatives à la délibération n° CP 15-06-415 de la Commission Permanente du 19 juin 2015, conformément aux annexes n° 8 et 9 ci-jointes ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement régional des subventions pour les conventions supérieures à 150 000 € :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement des subventions régionales :
 - un premier versement de 50 % de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation,
 - le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 2 et 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;
- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention-type du dispositif « Une formation, un emploi », approuvée par la délibération n° CP 15-02-105 de la Commission permanente du Conseil Régional du 27 février 2015,
 - la convention-type du dispositif « Qualif programme Individuel », approuvée par la délibération n° AP 14-FP-05-02-1 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 20 février 2014,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-542

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 6 072 620 € votée pour 2015 un montant total de 20 000 €, au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 6 072 620 € votée pour 2015 un montant total de 1 355 000 €, au titre du budget attribué par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels ; à la suite du vote de la Décision Modificative n° 2 ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 6 072 620 € votée pour 2015 un montant total de 125 000 €, au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 125 000 € :

- à ACTEA, un montant total de 115 000 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 76,22 %,

- au GIP-FCIP de l'Académie de Caen, un montant total de 10 000 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 % ;

- de diminuer de 20 000 € la subvention de 46 000 € attribuée par la délibération n° CP 15-02-106 de la Commission Permanente du 27 février 2015 au GRETA du Calvados pour mettre en place le dispositif d'Accompagnement à l'Insertion des Détenus (AID) au Centre de détention et à la Maison d'Arrêt de Caen, ce qui la ramène à une subvention de 26 000 € ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe jointe N° 3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- subventions accordées à ACTEA et au GIP-FCIP de l'Académie de Caen : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexe n° 1 et 4,

- l'avenant joint en annexe n° 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27152-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-543

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>FSE 2014-2020 : projets innovants</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 3 167 100 € votée pour 2015 un montant total de 60 225,39 € réparti ainsi :

- 60 225,39 € au titre de l'opération « P163O007 FSE Innovation orientation FTLV » ;

- d'attribuer sur le chapitre 936 du Budget 2015 de la Région les subventions suivantes pour un montant total de 60 225,39 €, réparti ainsi :

- 60 225,39 € au titre de l'opération « P163O007 FSE Innovation orientation FTLV », les financements étant proportionnels et répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les montants attribués ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- en dérogation au Règlement Régional des Subventions, de prévoir : un premier versement de 40% de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 40% pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
- si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation du FSE sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-544

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Partenariat CCI Caen Normandie / Région Basse-Normandie pour le développement de la Vitrine économique en lien avec la base documentaire EVE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 650 523 € votée en 2015 un montant de 20 618 € au titre de l'opération P301O001 ATTRACTIVITE ET PROMOTION ECONOMIQUE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, un complément de 4 618 € à la CCI de Caen Normandie dans le cadre du partenariat portant sur le développement économique en lien avec la base documentaire EVE, pour porter ainsi la subvention accordée par délibération n° CP 14-12-724 du 19 décembre 2014 à un montant maximal de 19 718 €, conformément à l'avenant annexé ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi de l'avenant à la convention pour le retour de celui-ci dûment signé, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention modernisation des outils, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26830-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-545

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises Partenariat/actions</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P301 – Accompagner les stratégies de développement économiques du territoire” de 2 650 523 € votée en 2015 les montants suivants :

- 388 773 € au titre de l'opération P301O009 Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises,

- 650 000 € au titre de l'opération P301O008 Partenariat/Actions ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les montants suivants :

- 42 800 € en subvention à l'ERREFOM Basse-Normandie au titre de l'animation du portail www.entreprendre-basse-normandie pour l'année 2015,

- 14 973 € à la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTTP) de Normandie pour la mise en place d'un outil pour la prévention des risques sur les chantiers. Ces crédits sont prélevés sur l'opération P301O009 Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises,

- 981 000 € en subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie au titre de la mise en œuvre du Plan Régional de développement de l'Artisanat et des Métiers (PRDA II) 2011-2015 dont :

- . 650 000 € au titre des axes 3, 4 et 6,

- . 331 000 € au titre de la sensibilisation à la création, reprise et transmission d'entreprise ;

- d'autoriser le versement de la subvention accordées à la FRTTP de Normandie sur présentation d'un RIB et de la délibération exécutoire, et d'acter que le bénéficiaire devra présenter un bilan de l'opération avant le 31 mars 2016, à défaut le remboursement de la subvention pourra être exigé ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

- de déroger au Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n° AP 14-04-25 du 24 avril 2014, et modifié par délibération du Conseil Régional du 18 décembre 2014, en autorisant le versement d'acompte à hauteur de 60 % des subventions, dès signatures des conventions d'octroi, le solde interviendra au plus tard le 31 mars 2016 ;

- d'attribuer d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la CMAR BN, les conventions jointes en annexes 1 et 2,

- avec l'ERREFOM, la convention jointe en annexe 3,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27028-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-546

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>FEDER - Accompagnement à création d'entreprises par la CAE CREACOOOP 14</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P301- Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 5 850 000 € votée en 2015 un montant de 73 139,86 €, au titre de l'opération P301O009 Plan d'action création/reprise/transmission d'entreprise ;

- d'attribuer sur le chapitre 936 à la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) CREA COOP 14, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 73 139,86 €, sur une base éligible de 182 849,66 € HT avec un taux d'intervention de 40 % pour son plan d'action d'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et la convention utile à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27309-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-547

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Frais connexes aux fonds d'ingénierie financière</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – «Accompagner les stratégies de développement économique du territoire» de 2 650 523 € voté en 2015 un montant de 96 340 € au titre de l'opération P301O008 « partenariat/actions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, un montant de 40 800 € en subvention à la Banque de France pour la réalisation de l'étude « ACSEL » ;

- d'approuver l'accord de partenariat entre la Région et la Banque de France relative à la prestation GEODE, présenté en annexe ;

- de prévoir le versement de la participation régionale à l'entreprise dans le cadre d'une prestation GEODE dans les conditions suivantes :

- sur présentation par l'entreprise d'une copie de la facture émise par la Banque de France, et d'un RIB,
- la participation est fixée à 40% du coût HT dans la limite des tarifications rappelées à l'article 4 de l'accord de partenariat ;

- de déroger au Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n° AP 14-04-25 du 24 avril 2014, et modifié par délibération du Conseil Régional du 18 décembre 2014, et de permettre le versement de la subvention à la Banque de France pour la réalisation de l'étude « ACSEL », en une seule fois sur présentation de la facture ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-548

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Renforcer la structure financière des entreprises (P303)
Titre	<i>Ingénierie Financière</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les nouvelles modalités d'intervention du « Prêt d'Amorçage » par l'augmentation du prix unitaire par entreprise ou groupe d'entreprises, à 300 000 € ;

- d'approuver l'avenant n° 4 présenté en annexe pour la mise en œuvre des nouvelles modalités du « Prêt Participatif » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-26927-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-549

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Opérations export</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat stratégique pour l'internationalisation des entreprises normandes et signer avec la Région Basse-Normandie, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute et Basse Normandie, CCI International Normandie et Business France Export ladite convention ;

- de désaffecter sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 191 000 € votée en 2015, un montant de 29 378 € au titre de l'opération P300O006 OPERATIONS EXPORT, correspondants au reliquat de crédits pour l'opération Milan ;

- d'affecter sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 191 000 € votée en 2015, un montant de 50 000 € au titre de l'opération P300O006 OPERATIONS EXPORT ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, la subvention de 50 000 € au maximum en faveur de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE REGIONALE BASSE NORMANDIE au titre des opérations collectives export 2015 pour la mission BEST OF France à New York ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27146-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-550

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 650 523 € votée en 2015, un montant de 8 198 € au titre de l'opération P301O006 grands projets et zones d'activités stratégiques correspondant à la réduction du montant accordé au CIRIAM ;

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 9 109 489 € votée en 2015, les montants suivants :

- 192 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- 802 607 € au titre de l'opération P300O001 ARE dont 46 100 € au titre de la bonification éco conditionnalité ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les montants suivants :

- des subventions pour un montant total de 192 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- des prêts à taux zéro pour un montant total de 756 507 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

- des subventions pour un montant total de 46 100 € au titre de la bonification du dispositif éco conditionnalité, récapitulée en annexe 3,

- de vous prononcer favorablement sur la clôture du dossier de PRCE accordée à la SAS KELORGA à Cherbourg par délibération n° CP 12-848 lors de la séance du 21 décembre 2012 et de maintenir l'acompte versé ;

- de vous prononcer favorablement sur la prorogation du dossier de PRCE accordée à la SAS TEXCELIS à Hermival les Vaux par délibération n° 13-09-557, lors de la séance du 27 septembre 2013 en portant la date de fin de programme au 30 juin 2016, l'avenant à la convention est présenté en annexe 5 ;

- de modifier l'échéancier de l'ARE de 200 000 € accordée à la SAS TEXCELIS à Hermival les Vaux par délibération n° CP 14-02-3-104 lors de la séance du 21 février 2014 de la manière suivante, l'avenant à la convention est présenté en annexe 5 :

Echéances et montants de remboursements :

01-10-2016 : 50 000 €
01-10-2017 : 50 000 €
01-10-2018 : 50 000 €
01-10-2019 : 50 000 €

- de modifier l'échéancier de l'ARE de 438 000 € accordée à la SARL MECA 3D à Bretteville l'Orgueilleuse par délibération n° CP 13-05-303 lors de la séance du 17 mai 2013 de la manière suivante, l'avenant à la convention est présenté en annexe 5 :

Echéances et montants de remboursements :

01-05-2015 : 20 000 € (le titre de recettes n° 2015-586 d'un montant initial de 109 500 € est réduit à 20 000 €) ;
01-05-2016 : 60 000 €
01-05-2017 : 90 000 €
01-05-2018 : 108 000 €
01-05-2019 : 160 000 €

- de modifier l'échéancier de l'ARE de 578 000 € accordée à la SAS SAMP INDUSTRIE à Coutances par délibération n° CP 13-10 650 lors de la séance du 18 octobre 2013 de la manière suivante, l'avenant à la convention est présenté en annexe 5:

Echéances et montants de remboursements :

01-05-2015 : 115 600 € (le titre de recettes n° 2015-754 d'un montant initial de 144 500 € est réduit à 115 600 €) ;

01-10-2016 : 115 600 €

01-10-2017 : 115 600 €

01-10-2018 : 115 600 €

01-10-2019 : 115 600 €

- de vous prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 4 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants aux conventions modifiant les échéances ARE présentés en annexe 5,

- les conventions éco conditionnalité présentés en annexe 5,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27123-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-551

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>renforcer l'outil "finance solidaire" / professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible / susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 103 500 €, votée en 2015

- **5 000 €** au titre de l'opération P302O001 « Renforcer l'outil Finance solidaire »,

- **8 000 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- **86 000 €** au titre de l'opération P302O003 « Renouveler le partenariat ESS » ;

- de payer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, toutes les factures concernant les dépenses diverses, hors restauration, liées à l'organisation par la Région de la journée « culture et finance solidaire » le 8 octobre 2015 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, une subvention forfaitaire de

- **3 000 €** à l'association ECOPYA pour l'organisation de la 4^{ème} « fête au Bouquetot »,

- **5 000 €** à l'association Normandie Equitable, pour l'organisation de l'opération « 3^{ème} édition Circuits courts, le rendez-vous des professionnels de l'alimentation locale » ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond

- à un démarrage au 20 septembre 2015 et une fin au 18 mars 2016 pour l'association ECOPYA,

- à un démarrage au 12 octobre 2015 et à une fin de réalisation au 12 avril 2016 pour l'association Normandie Equitable ;

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- d'autoriser le versement des 3 000 € et des 5 000 € sur demande expresse, présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire,

- en 2016, au plus tard respectivement le 18 mars et le 12 avril, le bénéficiaire idoine transmettra un bilan de l'opération et le plan de financement définitif de l'opération, à défaut, le remboursement de la subvention sera exigé,

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 20 septembre 2015 pour ECOPYA ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention maximale de **21 000 €** à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour poursuivre l'expérimentation d'une « base de données des initiatives solidaires » du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016, conformément au projet de convention, annexé à la présente ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 33 % de la subvention, soit 7 000 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement pour 2015,

- versement intermédiaire sur demande du bénéficiaire au plus tard le 31 mars 2016, à hauteur de 50% de la subvention, soit 10 500 €, sur présentation de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement pour 2016,

- solde en 2017, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 31 mars, sur présentation d'un bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 1^{er} juillet 2015 ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre de l'action de sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et solidaire les subventions forfaitaires suivantes :
 - **15 000 €** à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES),
 - **15 000 €** à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS),
 conformément au projet de convention, annexé à la présente ;
- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :
 - le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 1er juillet 2015 et à une fin de réalisation au 30 juin 2016 ;
 - modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
 - d'autoriser le versement de la subvention sur demande des bénéficiaires après notification de la convention et sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
 - en 2016, au plus tard le 1^{er} septembre, les bénéficiaires transmettront un bilan de l'opération et le plan de financement définitif de l'opération 2016, à défaut, le remboursement de la subvention sera exigé,
 - de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'expérimentation au 1^{er} juillet 2015 ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention forfaitaire de **35 000 €** à l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest, conformément au projet de convention, annexé à la présente ;
 - de procéder au versement de cette subvention forfaitaire selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
 - acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75 %, soit 26 250 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
 - solde en 2016, au plus tard le 30 juin, sur demande du bénéficiaire, sur présentation d'un rapport d'activité et du budget 2015 actualisé à la date de la demande de versement, signé par le trésorier ou le comptable de la structure ;
 - de déroger au principe d'un versement d'acompte maximal de 60%, pour les subventions de fonctionnement, tel qu'indiqué dans le Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n° AP14-04-25 du 24 avril 2014, et modifié par délibération du Conseil Régional du 18 décembre 2014, en retenant les conditions décrites dans la présente délibération et précisées dans les conventions en annexes 1 et 3 ;
 - de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 1^{er} janvier 2015 ;
- de modifier par voie d'avenant la convention financière pour la réalisation du plan d'action « Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) » 2015-2017 de la Scic EcoPertica, votée par délibération n°14-11-638 de la Commission Permanente du 21 novembre 2014, afin que la proratisation éventuelle de la subvention globale maximale de 90 000 € soit calculée une seule fois, à l'issue de la période considérée par la convention ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27195-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-552

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux projets collaboratifs Soutien aux projets individuels d'innovation Soutien à l'incubation et la pré incubation Soutien à la gouvernance des Filières Promotion de l'Innovation Soutien aux Clusters d'excellence</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 10 056 166 €, votée en 2015,
 - un montant total de 2 327 740,10 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs »
 - un montant total de 21 000 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »
 - un montant total de 235 600 € au titre de l'opération « P281O004 -Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,
 - un montant total de 7 979 € au titre de l'opération « P281O003 Promotion de l'Innovation »
 - un montant total de 78 611 € au titre de l'opération « P281O006 Soutien aux Clusters d'excellence»,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 939 du budget 2015 les subventions suivantes :
 - 7 979 € à CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE NORMANDIE pour l'opération Trophées de l'Agroalimentaire 2015,
 - 60 000 € à VALORIAL pour son plan d'actions 2015 (Gouvernance Valorial),
 - 18 611 € à VALORIAL pour la déclinaison de son plan d'actions 2015 en Basse-Normandie (Comité Valorial),
 - 154 084,98 € à STARNAV pour sa participation au projet collaboratif d'innovation DOME6
 - 171 507 € à l'UCBN pour la participation du laboratoire COMETE au projet collaboratif d'innovation DOME6
 - 19 758,48 € à Normandy Biotech pour sa participation au projet collaboratif d'innovation RESPI'NB
 - 58 364 € au CNRS pour la participation du laboratoire Imagerie et Stratégies Thérapeutiques des Pathologies Cérébrales et Tumorales (UMR 6301) au projet collaboratif d'innovation RESPI'NB
 - 197 438,40 € au CHU de Caen pour sa participation au projet collaboratif d'innovation FANTOME CARDIAQUE
 - 14 023 € à APTI + pour sa participation au projet collaboratif d'innovation FANTOME CARDIAQUE
 - 136 031,40 € à l'INSERM pour sa participation au projet collaboratif d'innovation PLANUCA
 - 140 588,80 € à l'UCBN pour sa participation au projet collaboratif d'innovation PLANUCA
 - 132 045,60 € au CHPC pour sa participation au projet collaboratif d'innovation PLANUCA
 - 133 244,44 € à DATEXIM pour sa participation au projet collaboratif d'innovation PLANUCA
 - 21 000 € à la SAS EVAMED pour l'étude de faisabilité relative au projet EVALSANTE
 - 13 500 € à NORMANDIE INCUBATION pour le projet pré-incubé PLAN BEE tel que présenté dans l'annexe 6, tableau b,
 - 22 100 € à NORMANDIE INCUBATION pour le projet incubé ENHELIOS NANOTECH tel que présenté dans l'annexe 6, tableau a,
 - 200 000 € à NORMANDIE UNIVERSITE pour la constitution du fonds de maturation de Normandie Valorisation

- sur le chapitre 936 FEDER du budget 2015 les subventions suivantes :

- 200 181,65 € à STARNAV, au titre de sa participation au projet collaboratif « DOME6 », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 500 454,13 € HT, sur la période du 01/05/2015 au 31/12/2018
- 114 338 € à l'UCBN, au titre de sa participation au projet collaboratif « DOME6 », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 285 845 € HT, sur la période du 01/05/2015 au 31/12/2018
- 45 576 € au CNRS, au titre de sa participation au projet collaboratif « RESPI'NB », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 113 940 € HT, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2017
- 131 625,60 € au CHU de Caen, au titre de sa participation au projet collaboratif « FANTOME CARDIAQUE », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 329 064 € TTC, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2017
- 140 000 € à APTI+, au titre de sa participation au projet collaboratif « FANTOME CARDIAQUE », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 350 000 € HT, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2017
- 90 687,60 € à l'INSERM, au titre de sa participation au projet collaboratif « PLANUCA », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 226 719 € HT, sur la période du 01/07/2015 au 30/06/2018
- 93 725,87 € à l'UCBN, au titre de sa participation au projet collaboratif « PLANUCA », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 234 314,67 € HT, sur la période du 01/07/2015 au 30/06/2018
- 88 030,40 € au CHPC, au titre de sa participation au projet collaboratif « PLANUCA », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 219 876 € HT, sur la période du 01/07/2015 au 30/06/2018
- 266 488,88 € à DATEXIM, au titre de sa participation au projet collaboratif « PLANUCA », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 666 222,20 € HT, sur la période du 01/07/2015 au 30/06/2018
- de modifier les délibérations suivantes :
 - N° CP 15-05-309 du 29 mai 2015 afin de prendre en compte les nouvelles modalités de versement de la subvention accordée à l'Association Normandie AeroEspace (NAE),
 - N° CP 14-11-642 du 21 novembre 2014 afin de fixer les nouvelles dates du programme aidé du 1er septembre 2014 au 31 mars 2016 pour le projet SMART GRID DE PROXIMITE porté par la SAS DEMAND SIDE INSTRUMENTS,
 - N° CP 14-09-499 du 26 septembre 2014 afin de fixer les nouvelles dates du programme aidé du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 pour le projet CHATTERBEAM porté par la SAS LUCIOM,
 - N° CP 13-11-757 du 15 novembre 2013 afin de prendre en compte la nouvelle répartition des dépenses du projet incubé ThDESIGNER,
 - N° CP 14-06-400 du 27 juin 2014 afin de prendre en compte la nouvelle répartition des dépenses du projet incubé MALKYRS,
 - N° CP 14-04-249 du 25 avril 2014 afin de prendre en compte la nouvelle répartition des dépenses du projet incubé OT,
 - N° CP 14-11-642 du 21 novembre 2014 afin de prendre en compte la nouvelle répartition des dépenses du projet incubé APPY DATA,
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la société Normandy Biotech la convention EXT00775 jointe en annexe 1
 - avec la SAS DEMAND SIDE INSTRUMENTS, l'avenant à la convention n°14P06667 joint en annexe 2
 - avec la société EVAMED la convention 15P03929 jointe en annexe 3
 - avec la SAS LUCIOM, l'avenant à la convention n°14P05814 joint en annexe 4,
 - avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15E00016 jointe en annexe 5,
 - avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15E00043 jointe en annexe 7,
 - avec l'Association Normandie Incubation, l'avenant à la convention n°13P06926 joint en annexe 8,

- avec l'Association Normandie Incubation, l'avenant à la convention n°14P04484 joint en annexe 9,
 - avec l'Association Normandie Incubation, l'avenant à la convention n°14P03136 joint en annexe 10,
 - avec l'Association Normandie Incubation, l'avenant à la convention n°14P06774 joint en annexe 11,
 - avec la Communauté d'Universités et Etablissements Normandie Université, la convention n°15E00049 jointe en annexe 12
 - avec l'Association Normandie AeroEspace (NAE), l'avenant à la convention n°15P00641 joint en annexe 13,
 - avec la CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE NORMANDIE la convention n°15P02941 jointe en annexe 14,
 - avec l'association VALORIAL la convention n°15E00039 jointe en annexe 15,
 - avec l'association VALORIAL la convention n°15E00037 jointe en annexe 16,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de CRAN, VALORIAL, STARNAV, UCBN, CHU CAEN, APTI+, INSERM, CHPC, DATEXIM, pour les dépenses liées aux projets à compter du 1er janvier 2015,
 - d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions et d'avenants pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27576-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-553

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets européens et collaborations internationales Cofinancement de projets nationaux et partenariats Retour de jeunes chercheurs partis à l'étranger Soutien aux allocations doctorales Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 5 403 091 € votée en 2015, les montants suivants :
 - 3 415 € au titre de l'opération « P280O002 – Cofinancement de projets européens et collaborations internationales »,
 - 46 990€ au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,
 - 591 975 € au titre de l'opération « P280O025 – Retour de jeunes chercheurs »,
 - 353 192 € au titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales »,
 - 5 096 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique » ;
 - sur l'AE FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 1 600 000 € votée en 2015, les montants suivants :
 - 353 041,38 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats (PIA) »,
 - 618 086 € au titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales » ;
 - sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 2 620 000 € votée en 2015, les montants suivants :
 - 11 274 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,
 - 261 706 € au titre de l'opération « P280O025 – Retour de jeunes chercheurs » ;
 - sur l'AP FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 2 700 000 € votée en 2015, un montant de 193 842,89 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats (PIA) » ;
- d'attribuer :
 - sur le chapitre 939 du budget de la Région :
 - 2 325 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la préparation du projet CHRONOLED, soit 75% du montant de la dépense prévisionnelle de 3 100 € HT,
 - 1 090 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la préparation du projet ReVRA, soit 74,97% du montant de la dépense prévisionnelle de 1 454 € HT,
 - 46 990 € au GIP Cancéropôle Nord-Ouest, pour le *Programme d'études et d'actions visant à réduire les inégalités sociales dans le domaine du cancer dans les 4 régions du Cancéropôle Nord-Ouest*, soit 13,78% du montant de la dépense prévisionnelle de 340 960 € TTC,
 - 591 975 € aux établissements figurant sur le tableau récapitulatif en annexe 7 pour le financement du retour de trois jeunes chercheurs partis à l'étranger,
 - 353 192 € aux organismes indiqués sur le tableau A en annexe 10 pour le cofinancement de 8 allocations doctorales sur fonds régionaux,
 - 5 096 € aux établissements indiqués dans le tableau en annexe 15 pour le remboursement des dépenses de déplacement des lycéens dans le cadre de la conférence « *Grand Témoin* » du 20 mars 2015, de la journée de regroupement « *Ecolyscience* » du 28 mai 2015 et des « *Parcours Culturels et Scientifiques* » ;
 - sur le chapitre 936 du budget de la Région :

- une subvention FEDER maximale de 34 158,87 € au CNRS pour le projet de recherche SYNORG, sur une base éligible totale 432 860,00 € HT (base fonctionnement : 103 500 €) avec un taux d'intervention maximale de 33,00%,
- une subvention FEDER maximale de 133 571,92 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet de recherche GARDES, sur une base éligible totale de 325 143,85 € HT (base fonctionnement : 267 143,85 €) avec un taux d'intervention maximale de 50,00%,
- une subvention FEDER maximale de 121 814,24 € au CNRS pour le projet de recherche BIOCAR, sur une base éligible totale de 352 073,00 € HT (base fonctionnement : 263 902,00 €) avec un taux d'intervention maximale de 46,16%,
- une subvention FEDER maximale de 63 496,35 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet de recherche EQUISTEM, sur une base éligible totale de 157 878,70 € HT (base fonctionnement : 126 992,70 €) avec un taux d'intervention maximale de 50,00%,
- une subvention FEDER maximale de 618 086 € aux différents organismes indiqués dans le tableau B en annexe 10 pour le cofinancement de 14 allocations doctorales et selon le taux d'intervention maximum appliqué pour chaque allocation ;
- sur le chapitre 909 du budget de la Région :
 - 11 274 € au GIP Cancéropôle Nord-Ouest, pour le *Programme d'études et d'actions visant à réduire les inégalités sociales dans le domaine du cancer dans les 4 régions du Cancéropôle Nord-Ouest*, soit 7,02% du montant de la dépense prévisionnelle de 160 496 € TTC,
 - 261 706 € aux établissements figurant sur le tableau récapitulatif en annexe 7 pour le financement du retour de trois jeunes chercheurs partis à l'étranger ;
- sur le chapitre 906 du budget de la Région :
 - une subvention FEDER maximale de 108 701,13 € au CNRS pour le projet de recherche SYNORG, sur une base éligible totale 432 860,00 € HT (base investissement : 329 360,00 €) avec un taux d'intervention maximale de 33,00%,
 - une subvention FEDER maximale de 29 000,00 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet de recherche GARDES, sur une base éligible totale de 325 143,85 € HT (base investissement : 58 000,00 €) avec un taux d'intervention maximale de 50,00%,
 - une subvention FEDER maximale de 40 698,76 € au CNRS pour le projet de recherche BIOCAR, sur une base éligible totale de 352 073,00 € HT (base investissement : 88 171,00 €) avec un taux d'intervention maximale de 46,16%,
 - une subvention FEDER maximale de 15 443,00 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet de recherche EQUISTEM, sur une base éligible totale de 157 878,70 € HT (base investissement : 30 886,00 €) avec un taux d'intervention maximale de 50,00% ;
- de modifier :
 - l'annexe 2 de la délibération N°CP 14-09-500 du 26 septembre 2014 pour prendre en compte la nouvelle date de fin des projets « IGLIAS » et « SIMSEP » au 31 octobre 2015 en remplacement du 25 septembre 2015,
 - l'annexe 1 de la délibération N°12-86 du 3 février 2012 pour prendre en compte la nouvelle date de fin du projet MULTIBRAIN au 30 juin 2017 en remplacement du 31 octobre 2015,
 - la délibération N°CP 15-02-109 du 27 février 2015, en prenant en compte le transfert à l'association Groupe Français des Peptides et des Protéines - GFPP de la subvention de 4 000 € initialement accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le financement du « 19^{ème} congrès du GFPP – Groupe Français des Peptides et des Protéines »,

- l'annexe 4 de la délibération N°CP 15-02-109 du 27 février 2015 pour prendre en compte le report de date du colloque « *Les implications territoriales de l'appartenance à l'Union Européenne* » au 9 octobre 2015 en remplacement du 31 mars 2015, et du colloque « *Première journée d'échanges entre les universitaires et les praticiens : l'instruction du procès civil* » au 13 novembre 2015 en remplacement du 10 avril 2015 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses :
 - de l'Université de Caen Basse-Normandie, relatives au projet CHRONOLED à compter du 1^{er} février 2015,
 - de l'Université de Caen Basse-Normandie, relatives au projet ReVRA à compter du 1^{er} avril 2015,
 - du GIP Cancéropôle Nord-Ouest, relatives au *Programme d'études et d'actions visant à réduire les inégalités sociales dans le domaine du cancer dans les 4 régions du Cancéropôle Nord-Ouest*, à compter du 1^{er} septembre 2015,
 - relatives au déplacement des lycéens en prenant en compte la date du 18 décembre 2014 pour les premières factures ;
- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux établissements indiqués sur l'annexe 15 ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de convention et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention N°15P03633 jointe en annexe 1, relative au financement de la préparation du projet CHRONOLED,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention N°15P03861 jointe en annexe 2, relative au financement de la préparation du projet ReVRA,
 - avec le GIP Cancéropôle Nord-Ouest, la convention N°15P03795 /15P03796 jointe en annexe 3, relative au cofinancement du *Programme d'études et d'actions visant à réduire les inégalités sociales dans le domaine du cancer dans les 4 régions du Cancéropôle Nord-Ouest*,
 - avec le CNRS, l'avenant N°1 à la convention N°14P05204 du 12 novembre 2014 joint en annexe 4, relatif à la prorogation de la convention jusqu'au 25 mars 2016,
 - avec l'ENSICAEN, l'avenant N°1 à la convention N°14P05322 / 14P05325 du 12 novembre 2014 joint en annexe 5, relatif à la prorogation de la convention jusqu'au 31 octobre 2015 du projet IGLIAS,
 - avec l'INSERM, l'avenant N°1 à la convention N°14P05201 du 28 octobre 2014 joint en annexe 6, relatif à la prorogation de la convention jusqu'au 31 octobre 2015 du projet SIMSEP,
 - avec l'ESITC Caen, le CNRS et l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 8, relative au financement du retour de jeunes chercheurs partis à l'étranger,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant N°2 à la convention modifiée N°11P03924/11P03925 du 26 mars 2012 joint en annexe 9, relatif à la prorogation de la convention jusqu'au 30 juin 2017 ainsi qu'à la nouvelle répartition des dépenses de fonctionnement du projet MULTIBRAIN,
 - avec le CNRS, l'Université de Caen Basse-Normandie, l'ONERA, le CEA, l'INSERM et l'ENSICAEN, la convention jointe en annexe 11, relative aux allocations doctorales cofinancées sur des fonds régionaux ;
 - avec l'association Groupe Français des Peptides et des Protéines – GFPP, l'avenant N°1 à la convention N°14P07713 du 7 avril 2015 joint en annexe 12, concernant le transfert à l'association Groupe Français des Peptides et des Protéines – GFPP de la subvention de 4 000 € initialement accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie dans le cadre du « 19^{ème} congrès du GFPP – Groupe Français des Peptides et des Protéines »,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant n°1 à la convention N°14P07684 du 7 avril 2015 joint en annexe 13 relatif au changement de date du colloque « *Les implications territoriales de l'appartenance à l'Union Européenne* »,
- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant n°1 à la convention N°14P07688 du 7 avril 2015 joint en annexe 14 relatif au changement de date du colloque « *Première journée d'échanges entre les universitaires et les praticiens : l'instruction du procès civil* »,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27505-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-554

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Raphaël CHAUVOIS ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au FACIT,

- d'affecter sur :

- l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 375 085 €, votée en 2015, un montant de 21 000 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières »,

- l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 370 327 €, votée en 2015, un montant de 152 851 € répartis de la façon suivante :

- . 110 851 € au titre de l'opération « P350O010 – Renforcement de l'Ingénierie »,
- . 42 000 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région,

- 40 851 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1,
- 2 000 € à l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska de Basse-Normandie/Mayenne pour la réalisation d'un travail de mémoire sur les déportés de Rawa-Ruska sur la base d'une dépense éligible de 20 000 €,
- 10 000 € à l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015 de la VéloFrancette. Cette subvention est forfaitaire,

* sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région,

- 5 500 € à la commune d'Arromanches-les-Bains pour la réalisation d'une étude de circulation et de stationnement dans le cadre du projet de restructuration du musée du Débarquement, sur la base d'une dépense éligible de 6 920 € HT,
- 15 500 € au titre du Tourisme de Découverte d'entreprises conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2015 pour l'Agence de développement touristique des Deux Sèvres,
- 5 mars 2015 pour la SARL le Faisan doré,
- 1^{er} mai 2015 pour la Communauté urbaine d'Alençon,
- 29 juin 2015 pour la communauté de communes du Domfrontais,
- 9 juillet 2015 pour le GAEC de la Cave Normande,
- 15 juillet 2015 pour l'association le Kinnor,
- 23 juillet 2015 pour la commune d'Arromanches-les-Bains,
- 13 août 2015 pour l'Office de Tourisme de Ouistreham-Riva-Bella,
- 20 août 2015 pour la Commune de Saint-Rémy-sur-Orne,
- 26 août 2015 pour M. Aymeric EVE et Mme Amélie HALBOUT ;

- d'autoriser le Président à signer avec les bénéficiaires des subventions FACIT et TDE listés en annexes 1 et 2, les conventions établies sur la base des modèles types de convention tourisme adoptés lors de la Commission Permanente du 27 février 2015, n° CP 15-02-111 ;

- d'autoriser le versement de la subvention forfaitaire accordée à l'Agence de Développement Touristique des Deux Sèvres en une fois, sur présentation d'un RIB et de la

délibération exécutoire, et d'acter que le bénéficiaire devra présenter un bilan de l'opération avant le 31 mars 2016 ; à défaut le remboursement des subventions sera exigé ;

- d'autoriser le versement de la subvention pour l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska de Basse-Normandie/Mayenne en une fois, sur présentation d'un RIB et de la délibération exécutoire, et d'acter que le bénéficiaire devra présenter une synthèse de ses travaux de recherches avant le 15 novembre 2016 ; à défaut le remboursement de la subvention sera exigé ;

- d'autoriser le versement de la subvention accordée à la Commune d'Arromanches-les-Bains en une fois sur présentation de l'étude finalisée, de la facture acquittée et d'un RIB sur la base d'une dépense éligible de 6 920€ et d'acter qu'un montant de dépense inférieur à la dépense éligible estimée donnera lieu à un versement de la subvention au prorata ;

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude de définition d'une stratégie de destination pour la Normandie et Paris-Ile-de-France sur le thème de l'impressionnisme, jointe en annexe 3 ;

- d'annuler la subvention de 4 000 € accordée à la SARL le Faisan Doré au titre du FACIT, lors de la Commission Permanente du 10 avril 2015 (n° CP 15-04-226) ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27259-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-09-555

Commission	_Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Désignations au sein d'organismes extérieurs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Réunie le vendredi 25 septembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Hélène MIALON-BURGAT, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder aux désignations suivantes :
 - **Commission Régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) :**
M. François DUFOUR, membre titulaire,
Mme Annie BIHEL, membre suppléant,
 - Conseil d'Administration du **Centre Sportif de Normandie :**
M. Gérard FOURQUET, à compter du 5 novembre 2015, en remplacement de
M. Bertrand MADELAINE.
 - Conseil d'Administration de la **SEM SAPHYN :**
Mme Florence MAZIER en remplacement de Mme Valérie NOUVEL
 - **Centre Régional des Œuvres sociales Universitaires et Scolaires (CROUS)**
Mme Léone BESNARD, membre suppléante
 - Auprès des Conseils d'Administration des trois Etablissements Publics Locaux
conformément à la liste jointe en annexe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces
décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 1 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150925-27618-DE-1-1